KGH conseil



Le guide des financements européens dans le sport

2026

Proposé par :
KGH Conseil

kghconseil.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....3

Édito de Giorgio Guazzugli Marini, Commission européenne.....4
Édito de Laurence Farreng, Parlement européen.....5
Édito de Bogdan Zdrojewski, Parlement européen.....6
Édito de Charlotte Girard-Fabre, APES.....7
Édito de Gurvan Heuzé, KGH Conseil.....8

1 POLITIQUES EUROPÉENNES POUR LE SPORT

1.1 Acteurs européens et lien avec le sport.....9

1.2 Politiques européennes et sport.....14

2 LES FINANCEMENTS EUROPÉENS

2.1 Les mécanismes de financement européens.....18

2.2 Cartographie des fonds européens 23

A. Éducation, formation, jeunesse et sport

- Erasmus+ Sport.....26
- Erasmus+ Sport KA1 : Mobilité du personnel dans le domaine du sport.....27
- Erasmus+ Sport KA2 : Projets de soutien à la coopération.....29
- Erasmus+ Sport KA2 : Manifestations européennes sportives à but non lucratif.....32
- Erasmus+ Sport KA2 : Renforcement des capacités dans le domaine du sport.....34
- Erasmus+ Jeunesse, Enseignement scolaire, Éducation des adultes.....35
- Projets pilotes et actions préparatoires.....39
- #BeActive Awards.....41
- Corps européen de solidarité.....43

B. Politiques régionales et fonds structurels

- Fonds européen de développement régional (FEDER).....47
- Interreg.....49
- Fonds social européen (FSE+).....51
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).....53

C. Autres programmes centralisés

- CERV.....55
- LIFE.....57
- Horizon Europe.....58
- Digital Europe.....59
- EU4Health.....60
- Europe Créative.....61

3 CONSTRUIRE VOTRE CANDIDATURE EUROPÉENNE

3.1 Les conseils pour monter votre dossier.....62

3.2 Les 15 étapes clés avant de déposer votre projet.....67

KGH Conseil : notre accompagnement.....69



Introduction

Édito de Giorgio Guazzugli Marini
Chef de l'unité Sport, DG EAC, Commission européenne



« Au cours des dernières années, le sport a acquis un rôle plus stratégique au sein de l'Union européenne, reflétant sa contribution non seulement au bien-être individuel, mais également à la réponse aux grands défis sociétaux. Au-delà de ses fonctions traditionnelles, le sport est de plus en plus considéré comme un moteur d'innovation, de résilience des communautés et d'identité européenne, tout en s'inscrivant à l'intersection de domaines d'action tels que l'éducation, la numérisation, le développement durable et l'inclusion sociale.
Une évolution majeure de la politique sportive de l'Union européenne réside dans les efforts consacrés à la refonte et au renforcement du Modèle sportif européen. Ce concept met en avant les caractéristiques propres à l'organisation du sport en Europe, notamment des mécanismes de solidarité, des compétitions ouvertes et équitables, l'importance du bénévolat ainsi que des liens étroits entre le sport de base et le sport de haut niveau.

Alors que les débats autour des compétitions dissidentes (« breakaway competitions») et des pressions commerciales s'intensifient, la Commission européenne s'attache à définir et à préserver ce modèle, en veillant à ce qu'il demeure compatible avec le droit de l'Union européenne ainsi qu'avec les valeurs d'équité et d'ouverture, tout en respectant le principe de l'autonomie du sport. À cet égard, la Commission européenne adoptera, d'ici la fin de l'année 2026, une communication intitulée « Une vision stratégique pour le sport en Europe : renforcer le Modèle sportif européen» .

Des valeurs telles que l'inclusion et l'égalité constituent des piliers essentiels du Modèle sportif européen et illustrent concrètement la mise en œuvre de la politique de l'Union dans ce domaine. Les politiques et les programmes s'attachent de plus en plus à lever les obstacles auxquels sont confrontés les groupes sous-représentés, notamment les femmes et les jeunes filles, les personnes en situation de handicap et les communautés défavorisées. Le sport est reconnu comme un vecteur de promotion des valeurs fondamentales, de lutte contre les discours de haine et de renforcement de la cohésion sociale.

L'Union européenne continue de soutenir ces priorités grâce à des mécanismes de financement et de coopération, en particulier par le programme Erasmus+, qui favorise les partenariats transfrontaliers et les échanges de bonnes pratiques. Chaque année, Erasmus+ finance environ 350 projets dans le domaine du sport, réunissant des organisations de l'ensemble du secteur sportif autour d'une large diversité de thématiques telles que l'inclusion, la bonne gouvernance, l'intégrité et le développement durable. Ces projets renforcent la coopération avec les pays voisins de l'Union européenne, organisent des manifestations sportives à but non lucratif à travers l'Europe et offrent des possibilités de mobilité aux entraîneurs, formateurs et autres professionnels du sport. Ils explorent également des approches innovantes en matière de participation, de gouvernance et d'éducation dans le sport, tout en contribuant à l'élaboration des politiques sportives au niveau européen.

La Commission européenne poursuit également la promotion des modes de vie actifs à travers des initiatives phares telles que la Semaine européenne du sport, qui mobilise chaque année des millions de participants lors de milliers d'événements organisés à travers l'Europe. En complément, les prix européens du sport #BeActive, désormais renforcés et élargis, mettent à l'honneur les projets et les personnes qui contribuent à rendre le sport plus accessible et plus inclusif dans toute l'Europe. En outre, en 2027, l'initiative « #BeActive Winter » sera lancée pour la première fois à l'échelle européenne au cours des deux premières semaines du mois de février.
Pris dans leur ensemble, ces développements témoignent d'une politique sportive de l'Union européenne plus intégrée et davantage tournée vers l'avenir, visant à bâtir une Europe plus active, plus inclusive et plus résiliente, où le sport est non seulement soutenu en tant que secteur à part entière, mais également mobilisé comme un levier permettant de répondre à certains des défis les plus pressants auxquels l'Europe est confrontée.»

Édito de Laurence Farreng
Députée européenne

« Le modèle sportif européen est un miroir des valeurs fondatrices de l'Union européenne : ouverture, solidarité, inclusion, à rebours d'autres modèles purement basés sur des logiques commerciales.

L'Union européenne a seulement une compétence d'appui des États membres en matière de sport, pourtant, plusieurs arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne, se basant sur les règles européennes relatives au marché unique et au droit de la concurrence, ont eu des impacts considérables sur le secteur sportif européen, et en tout premier lieu le fameux arrêt Bosman. Cet arrêt de 1995 de la Cour de justice de l'Union européenne a permis la libre circulation des sportifs européens au sein de l'Union, et donc la libéralisation du marché des transferts, mais aussi la fin des quotas de joueurs européens dans les clubs.

Le sport est de plus à la croisée de nombreux sujets traités au niveau européen : les droits audiovisuels, les transferts des joueurs dans le marché unique, la lutte contre le streaming illégal des matchs, les liens entre sport et citoyenneté, le défi d'organiser des compétitions durables et respectueuses de l'environnement, l'héritage des grands tournois et compétitions, l'équilibre à respecter entre les intérêts commerciaux et les fonctions sociales du sport... Plus globalement, le sport est une question de santé publique (physique et mentale), qui doit être promue au plus haut niveau.

La principale source de financement de projets sportifs au niveau européen est le programme Erasmus+. Membre de la commission parlementaire en charge du sport, et responsable du programme Erasmus+ pour mon groupe politique, je m'étais battue lors des négociations pour le programme 2021-2027 pour renforcer le volet « sport » du programme. Si le programme permettait déjà l'organisation de rencontres sportives de jeunes et la tenue de projets thématiques, le Parlement européen a réussi à intégrer la mobilité du personnel sportif, contre l'avis initial de la Commission européenne. Ce volet « sport » bénéficie de 1,9% du budget d'Erasmus, soit environ 513 millions d'euros pour la période 2021-2027. Concrètement, le staff sportif peut désormais bénéficier d'aides à la mobilité, mais aussi d'actions préparatoires comme des cours de langue, de la formation ou encore des visites préparatoires. J'encourage toutes les organisations sportives à se saisir du programme Erasmus+, que ce soit pour organiser des rencontres de jeunes, pour travailler avec d'autres organisations sur des thématiques comme l'égalité femmes-hommes ou le respect de l'environnement, ou encore, pour permettre au staff de bénéficier d'une période de mobilité européenne à des fins de formation.

De mon côté, enfin, pour ce nouveau mandat, au-delà de la défense du modèle sportif européen dans son ensemble, je souhaite travailler sur une plus grande place accordée au sport dans le futur programme Erasmus+ 2028-2034, sur lequel nous avons commencé à travailler en 2025. Je continuerai également à travailler sur la lutte contre le piratage des compétitions (notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Digital Services Act), et sur la lutte contre les stéréotypes et les violences sexuelles et sexistes dans le sport.

Poids économique, transmission de valeurs et maillage territorial, les questions sportives méritent définitivement d'être portées au plus haut de l'agenda européen.»



Édito de Bogdan Zdrojewski
Député européen



« En octobre [2025], lors de la session plénière à Strasbourg, nous avons voté à une large majorité en faveur de mon rapport sur le rôle des politiques de l'UE dans l'élaboration du modèle européen du sport. Ce rapport est un appel à l'action. Il souligne la nécessité de protéger et de renforcer ce que nous appelons le modèle européen du sport et de donner à l'UE un rôle plus important pour garantir que le sport reste fidèle à ses valeurs fondamentales, tant sur le terrain qu'en dehors.

C'est également un moment crucial pour définir une stratégie à long terme pour la politique européenne en matière de sport, qui devrait être présentée l'année prochaine. La promotion du sport à tous les niveaux est essentielle pour construire une société plus saine et plus active, en particulier chez les jeunes. Pour y parvenir, nous avons besoin de mécanismes plus intelligents afin de garantir une répartition plus équitable des fonds, et nous devons continuer à soutenir les clubs et les organisations sportives par le biais de programmes tels qu'Erasmus+.

Si nous voulons que le sport reste accessible et dynamique, nous devons investir à tous les niveaux. Les principales propositions du rapport comprennent donc l'amélioration des infrastructures et de l'accessibilité, ainsi que l'augmentation du financement du sport et de l'activité physique. Je pense également qu'il sera essentiel d'encourager et de reconnaître la contribution des bénévoles pour poursuivre le développement du sport en Europe.

En tant que rapporteur pour le futur programme Erasmus+, je voudrais profiter de cette occasion pour vous assurer que le Parlement se battra pour obtenir le plus de financement possible pour le sport. Il reste encore beaucoup à faire, mais nous avons réussi à rassembler des personnes de tous horizons politiques, à trouver un terrain d'entente et à élaborer un rapport qui peut orienter le sport européen dans une meilleure direction.

J'espère que ce rapport inspirera des progrès continus dans le secteur du sport et contribuera à maintenir le cœur du sport européen.»

Édito de Charlotte Girard-Fabre

Présidente du Comité consultatif de l'Accord partiel élargi sur le sport du Conseil de l'Europe (APES), Secrétaire générale de l'International Federation for Sports Officials (IFSO)



« Le sport européen ne se résume ni à ses compétitions, ni à ses performances. Il est d'abord un espace de citoyenneté, d'engagement et de responsabilité partagée.

Dans le cadre des travaux conduits au sein du Conseil de l'Europe, notamment à travers l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), la Charte européenne du sport constitue un repère structurant. Elle pose un cadre clair : un sport accessible, sûr, éthique, et pleinement inscrit dans les enjeux de société.

À titre personnel, dans mes fonctions de Chair du Comité consultatif de l'APES (qui est une émanation du Conseil de l'Europe), j'observe un élément assez frappant. Les organisations qui composent ce comité – une trentaine d'acteurs issus du sport – partagent pour beaucoup une expérience concrète des projets européens, notamment à travers les programmes sport, éducation et jeunesse.

Ces projets créent un lien particulier. Ils obligent à travailler ensemble, à confronter des réalités différentes, à structurer des réponses communes. Ils permettent aussi de maintenir des relations actives dans le temps, au-delà des temps institutionnels plus formels. D'une certaine manière, ils donnent une réalité très concrète à l'idée d'un espace sportif européen.

Dans ce contexte, le rôle du Comité consultatif est d'apporter des recommandations aux 41 États membres de l'APES, en s'appuyant sur les réalités de terrain. Les projets européens y contribuent directement : ils nourrissent les réflexions, apportent des retours d'expérience, et permettent de relier les orientations politiques aux pratiques concrètes.

Dans cette dynamique, l'arbitrage occupe une place singulière. Il est souvent perçu sous un angle technique, alors qu'il touche en réalité à des dimensions profondément citoyennes. Faire respecter une règle commune, c'est aussi garantir un cadre équitable pour toutes et tous, où chacun peut trouver sa place, s'exprimer et être reconnu. L'arbitrage contribue ainsi à promouvoir des principes essentiels d'inclusion, d'égalité des chances et d'équité, en offrant à chaque individu la possibilité de s'engager, de progresser et de participer pleinement à la vie collective.

Les initiatives européennes portées dans ce domaine, notamment par l'IFSO (International Federation for Sports Officials, dont je suis secrétaire générale) et l'AFCAM (Association Française du Corps Arbitral Multisports, dont je suis présidente) montrent que ces enjeux dépassent largement le seul cadre sportif. Ils participent à des questions plus larges d'engagement, de formation et de cohésion.

Mon expérience me conduit surtout à un constat simple : ces projets contribuent, très concrètement, à faire Europe.
Dans une grande famille du sport parfois diverse, parfois traversée de visions différentes, ils permettent de créer des points de rencontre, de valoriser les complémentarités et de construire, progressivement, un collectif capable d'avancer ensemble.»

Édito de Gurvan Heuzé
Dirigeant - Fondateur de KGH Conseil

« Au lendemain des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, les acteurs du sport partageaient unanimement une même ambition : faire vivre le fameux « héritage » dans nos territoires, nos clubs, nos fédérations et nos associations.

Or, cette volonté se heurte à une réalité économique particulièrement difficile. Selon le baromètre réalisé par OpinionWay pour le COSMOS et AÉSIO mutuelle, à peine plus d'une structure sportive sur deux se déclare aujourd'hui en bonne santé financière. Le succès des Jeux n'a donc pas, à lui seul, permis de résoudre les fragilités structurelles du secteur. Le monde du sport doit apprendre à faire mieux avec moins, mais surtout à faire différemment (diversification des ressources, professionnalisation de la pratique…).

Pourtant, la demande est bien réelle. Les Français souhaitent pratiquer davantage d'activités physiques et sportives, dans des conditions accessibles, inclusives, sécurisées et adaptées à leurs besoins. Sport-santé, inclusion, éducation, égalité entre les femmes et les hommes ou encore transition environnementale : les défis auxquels le sport peut apporter une réponse n'ont jamais été aussi nombreux.

Alors, comment professionnaliser nos structures et développer nos projets sportifs dans un environnement national de plus en plus contraint ? Une partie de la réponse se trouve, non pas uniquement à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle européenne. Il existe aujourd'hui une multitude de programmes européens mobilisables pour répondre aux besoins du sport français : Erasmus+, CERV, FSE+, Horizon Europe, Interreg... Pourtant, ces financements restent encore largement sous-utilisés. Toujours selon le baromètre OpinionWay, seuls 8% des acteurs du sport considèrent aujourd'hui les financements européens comme une source de financement prometteuse. Par conséquent, la France demeure en retrait par rapport à plusieurs de ses voisins européens. Lors de l'appel à projets Erasmus+ Sport 2025, elle ne se classait qu'au onzième rang en nombre d'organisations impliquées dans un projet, avec 47 structures, contre 112 pour l'Italie, 93 pour l'Espagne et 81 pour la Croatie par exemple.

Ce retard doit désormais être vu comme une occasion à saisir, d'autant que la période 2026-2027 est charnière. La programmation européenne 2021-2027 approche de son terme, tandis que les négociations relatives au prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 sont engagées. La proposition de la Commission européenne prévoit de doter le futur programme Erasmus+, qui intégrerait le Corps européen de solidarité, de 40,8 milliards d'euros. Le 22 octobre 2026, le Parlement européen a adopté sa position, portée par le rapporteur de la commission Culture et Éducation (CULT), Bogdan Zdrojewski : il plaide pour une enveloppe de 47,39 milliards d'euros et propose de réserver au moins 4,1 % du budget aux actions dans le domaine du sport, contre 1,9 % aujourd'hui, soit près de 1,94 milliard d'euros.
Ce montant doit cependant encore être négocié avec les États membres : la répartition du budget sera discutée en trilogue entre le Parlement, le Conseil et la Commission, tandis que le montant global dépendra de l'accord sur le budget européen 2028-2034.

Les structures sportives doivent donc se positionner dès aujourd'hui. Les derniers appels de la programmation actuelle restent à saisir, tandis que la prochaine période doit être préparée dès maintenant. Les organisations qui investiront dans leurs compétences, leurs partenariats et leur stratégie européenne disposeront d'une longueur d'avance. Se déployer sur des financements européens, au-delà de l'argument purement économique, c'est aussi apprendre de vos pairs à l'international, faire progresser vos équipes, et c'est surtout une crédibilité, une légitimité renforcée pour vos organisations.



Gurvan Heuzé, Fondateur de KGH Conseil

Ce guide vous permettra d'acquérir un premier niveau d'acculturation aux financements européens. Il présente leur fonctionnement général et identifie les principaux programmes susceptibles d'être mobilisés par votre structure. Quels que soient votre statut, votre taille, votre rayonnement ou votre discipline sportive, des possibilités existent.

Ensemble, nous devons veiller à ce que ces financements ne constituent plus une occasion manquée pour le sport français, mais deviennent un levier pleinement mobilisé au service de son développement.

Bonne lecture !»



1. Politiques européennes pour le sport

1.1 Acteurs européens et lien avec le sport

L'Union européenne

Sa création : L'UE a évolué à partir de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), créée en 1951. Le Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009, a consolidé les entités qui ont suivi la CECA en une seule Union européenne.

- **Son objectif :** L'Union européenne (UE) est une union politique et économique. Sa mission principale est de promouvoir la paix, les valeurs démocratiques, et le bien-être économique de ses citoyens.

- **L'UE compte 27 membres :** Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Actuellement, 8 pays sont dans la phase de «négociation d'adhésion» pour adhérer à l'Union européenne : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie, la Turquie (candidature au point mort) et l'Ukraine.

- **Sa nature :** L'UE est une organisation unique. Ce n'est ni une fédération, ni une confédération d'États, ni une organisation internationale. Elle dispose de différentes compétences que les États membres ont librement choisi de lui attribuer dans le cadre des traités. Enfin, depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, elle est dotée de la personnalité juridique, ce qui lui permet de jouer un véritable rôle sur la scène internationale, et de conclure des traités ou d'adhérer à des conventions.

Le Conseil européen

Sa création : Le Conseil européen, situé à Bruxelles, est l'héritier des conférences au sommet réunissant les chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté.

- **Son rôle :** Le Conseil européen fournit à l'Union européenne «l'impulsion» , définit «les orientations politiques générales» , mais «n'exerce pas de fonction législative» , selon les termes du traité sur l'Union européenne. Les décisions du Conseil européen ont une portée politique importante puisqu'elles indiquent la volonté des États membres au plus haut niveau.

- **Sa composition :** Chaque État membre décide, selon sa propre organisation institutionnelle, qui le représente au Conseil européen. Dans quatre pays (France, Chypre, Lituanie et Roumanie), c'est le président de la République qui siège lors de ces réunions. Pour les autres, c'est le chef du gouvernement qui prend place autour de la table.

- **Le Président du Conseil européen :** Élu en juin 2024 et en fonction depuis le 1er décembre 2024, le Portugais António Costa exerce un mandat de deux ans et demi (jusqu'au 31 mai 2027), renouvelable une fois.

Le Conseil de l'Union européenne

Son rôle général : Désigné sous le nom de « Conseil» dans les traités, le Conseil de l'Union européenne représente les gouvernements des États membres. Le Conseil partage le pouvoir législatif et budgétaire avec le Parlement européen et conclut les accords internationaux au nom de l'UE. Il se compose d'un représentant de chaque État membre au niveau ministériel, habilité à engager son gouvernement.

- **Son rôle dans le sport :** Il comprend dix formations spécialisées dont l'une d'entre elles est dédiée au sport : «Conseil éducation, jeunesse, culture et sport» (EJCS). Le «Conseil EJCS» est une formation qui se compose des ministres chargés de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, des médias, de la communication et du sport de tous les États membres de l'UE.

- **Fonctionnement :** Pour reprendre l'exemple du Conseil des ministres du sport, celui-ci se réunit formellement deux fois par an, mais les ministres se rencontrent également informellement à d'autres occasions. Ces réunions fournissent une plateforme essentielle pour la coordination des politiques sportives au niveau européen.

- **La présidence du Conseil de l'Union européenne** est tournante : chaque État membre l'exerce à tour de rôle pendant six mois. L'Irlande exerce la présidence de juillet à décembre 2026, la Lituanie lui succède au 1er semestre 2027.

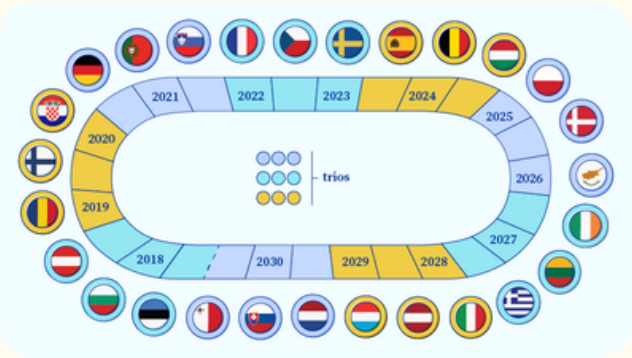


Schéma des présidences du Conseil de l'Union européenne

La Commission européenne

Son rôle : La Commission européenne est chargée de représenter et de défendre l'intérêt général européen. Elle est l'organe exécutif de l'Union européenne. Elle met en œuvre les actes législatifs adoptés par le Parlement européen et le Conseil de l'UE. Elle est également chargée de l'exécution du budget et de la gestion de certains programmes européens.

- **Sa composition :** La Commission compte 27 commissaires, soit un par État membre, dont sa présidente et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

- **Sa présidence :** Depuis 2019, la présidente de la Commission est l'Allemande Ursula von der Leyen qui a été reconduite pour un deuxième mandat de cinq ans le 18 juillet 2024.

- **Le sport au sein de la Commission européenne :** Le portefeuille du sport relève actuellement de la compétence du commissaire Glenn Micallef (Malte), chargé de l'équité intergénérationnelle, de la jeunesse, de la culture et du sport.

- **Droit d'initiative :** La Commission européenne dispose du droit d'initiative, lui permettant de proposer des recommandations et des mesures incitatives dans le domaine du sport, ce qui lui donne un rôle central dans l'élaboration des politiques sportives de l'UE.

- **Coordination et dialogue :** Au sein de la Commission européenne, chaque domaine de politique est géré par une Direction Générale (DG) spécifique. Pour le sport, la DG en charge est la Direction Générale Éducation, Jeunesse, Sport et Culture (DG EAC). Plus précisément, au sein de cette DG, il y a une unité «Sport» qui joue un rôle central dans la gestion et la coordination des politiques sportives de l'UE. Elle assure la liaison entre différents domaines politiques et garantit que les initiatives sportives sont intégrées et alignées avec les objectifs globaux de l'Union européenne et les demandes/besoins des acteurs du sport européen.



Exemples de réalisations de la Commission européenne pour le sport :

La Commission avait posé les fondations d'une politique sportive européenne avec le Livre blanc sur le sport de 2007 et le plan d'action « Pierre de Coubertin» .

Erasmus+ Sport : Depuis 2014, le sport dispose d'un volet dédié au sein du programme Erasmus+. Avec plusieurs volets, ce programme permet de financer des projets avec un impact social et sociétal par et pour le sport (sport et handicap, sport et environnement, sport et inclusion...).

Share 2.0 : Initiative qui vise à renforcer la collaboration dans le domaine du sport en Europe. Elle soutient des communautés de pratique axées sur le financement européen, la santé, l'innovation et le sport durable. Les participants, notamment des autorités publiques et des organisations locales, partagent des bonnes pratiques et participent à des ateliers pour promouvoir le développement durable dans le sport.

La Semaine européenne du sport : La Semaine européenne du sport a lieu chaque année du 23 au 30 septembre. Cette semaine propose un large éventail d'initiatives et d'activités qui sont organisées à différents niveaux (européen, national, régional et local) et avec la participation de nombreux acteurs. Par l'accent mis sur ces initiatives locales, elle encourage les Européens à pratiquer une activité régulière et leur offre des possibilités de faire davantage d'exercice au quotidien. Son fonctionnement est décentralisé et se fait à travers la coopération avec les coordinateurs nationaux. En 2025, la Semaine européenne du sport a réuni près de 15 millions de participants lors de plus de 80 000 événements organisés dans 40 pays participants (Commission européenne).

Dans des domaines connexes, comme celui de la concurrence, de l'environnement, etc., la Commission propose et adopte des règles contraignantes qui peuvent avoir des effets indirects sur le sport et sur certaines organisations sportives. Il est donc primordial, outre le fait d'avoir accès à des financements, de suivre l'activité européenne car elle peut impacter les activités du quotidien du monde sportif.

Exemples concrets :

- Le règlement sur les microplastiques, qui encadre les matériaux utilisés dans les terrains synthétiques : les fédérations de football, de hockey ou de rugby sont directement concernées et devront s'adapter.
- Le règlement sur l'importation, l'exportation et le transit d'armes à feu dans l'UE, impactant l'organisation des compétitions de tir sportif ou de biathlon.
- Les directives et règlements agricoles sur le bien-être animal pour les sports équestres.
- Mais également la santé, la jeunesse, les droits humains, la transition environnementale…

Le Parlement européen

Son rôle et sa composition : Cette institution représente les 450 millions de citoyens européens à travers les 27 États membres de l'UE.

Il est aujourd'hui, et depuis 1979, l'unique institution européenne dont les membres sont directement élus, au suffrage universel, tous les cinq ans. 720 eurodéputés, dont 81 élus en France, siègent actuellement dans l'hémicycle. Le Parlement européen, présidé par Roberta Metsola, compte actuellement 22 commissions permanentes et deux sous-commissions.

- **La procédure législative :** le Parlement européen est impliqué dans la procédure législative de la plupart des domaines politiques de l'UE, y compris le sport, à travers la procédure législative ordinaire. L'article 165 du TFUE exige ainsi l'approbation du Parlement pour les mesures incitatives, telles que les programmes de financement.

- **Ses compétences et pouvoirs :** La commission de la culture et de l'éducation, appelée CULT, est compétente pour le sport au sein du Parlement. Cette commission a le pouvoir d'adopter des positions, des rapports et des résolutions concernant le sport, ainsi que d'élaborer des études et d'organiser des auditions sur cette question.

- **Les intergroupes :** Les intergroupes sont des lieux d'échanges informels sur un sujet précis. Ils réunissent des députés issus d'au moins trois groupes politiques différents et permettent des contacts avec la société civile. Ils ne sont pas des organes officiels du Parlement, mais sont reconnus par celui-ci et constitués au début de chaque législature. Un intergroupe « Sport » a existé de 2014 à 2019, puis un « Sports Group » non officiel lui a succédé de 2019 à 2024. Aucun intergroupe consacré au sport n'a été constitué pour la législature 2024-2029 ; un tel intergroupe ne pourrait être recréé qu'au début de la prochaine législature, en 2029.

- **Exemple de contribution :** le Parlement européen a adopté une résolution sur le sport électronique et les jeux vidéo le 10 novembre 2022.
  - Le sport électronique et le sport sont considérés comme des secteurs différents.
  - Le Parlement reconnaît le potentiel des jeux vidéo sportifs et du sport virtuel pour encourager la participation des jeunes à des activités physiques.
  - Il souligne cependant la nécessité de protéger le sport électronique contre le trucage de matchs et les jeux d'argent et de hasard illégaux.
  - L'Union devrait adopter une approche responsable des jeux vidéo et du sport électronique en les promouvant dans le cadre d'un mode de vie sain, incluant de l'activité physique, des interactions sociales en présentiel et la participation à des activités culturelles.

La Cour de justice de l'Union européenne

Son rôle : La jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a historiquement façonné la régulation du sport à l'échelle européenne. À travers des décisions emblématiques telles que « Bosman» (1995), la CJUE a établi des précédents juridiques significatifs dans ce domaine.

- **Précédents juridiques :** La CJUE rend des arrêts qui fixent des principes fondamentaux dans le domaine du sport. L'arrêt Bosman (15 décembre 1995) a établi que les règles de transfert et les quotas fondés sur la nationalité des joueurs étaient contraires à la libre circulation des travailleurs. Cet arrêt a libéralisé le marché du travail du sport professionnel, notamment le football, en facilitant la mobilité des joueurs à travers l'Europe.

- **Applicabilité du droit de l'UE :** Les décisions et les réglementations des organisations sportives peuvent être soumises à l'examen de la CJUE pour vérifier leur conformité aux principes du droit de l'UE.

- **Exemple de contribution : Arrêt « European Superleague Company » du 21 décembre 2023**

En 2021, douze clubs de football européens ont proposé la création de la Super League pour concurrencer l'UEFA. En réponse, la FIFA et l'UEFA ont menacé d'exclure ces clubs. Le 21 décembre 2023, la CJUE tranche : ces pratiques constituent un abus de position dominante, ce qui est contraire au droit de la concurrence. Bien que ces instances puissent légitimement encadrer le football, leurs règles actuelles manquent de transparence et sont discriminatoires.
La décision de la CJUE contraint de fait l'UEFA et la FIFA à revoir leurs statuts pour respecter le droit européen de la concurrence.

1. Politiques européennes pour le sport

1.2 Politiques européennes et sport



Priorités politiques de l'UE

Le programme stratégique 2024-2029 adopté par le Conseil européen s'articule autour de trois grands thèmes :

« Une Europe libre et démocratique»
Défendre la dignité humaine, liberté, égalité, État de droit, droits de l'homme y compris des minorités.

« Une Europe forte et sûre»
Renforcer sa souveraineté et son rôle d'acteur stratégique mondial (sécurité, défense, gestion globale des crises pour protéger les citoyens, la gestion des migrations ou encore l'élargissement).

« Une Europe prospère et compétitive»
Rétablir des relations commerciales internationales, une concurrence équitable, renforcer sa compétitivité et son autonomie stratégique, et s'adapter aux effets du changement climatique.

Le budget de l'UE pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027 est fixé à 1 211 milliards d'euros, soit une moyenne d'environ 173 milliards d'euros par an, en augmentation par rapport au cadre financier pluriannuel précédent (2014-2020). Cette somme est investie dans différents domaines d'action grâce à la mise en place de plus de 40 programmes de financement différents visant à soutenir les États membres dans leurs efforts pour développer et renforcer leurs politiques nationales ainsi que celles de l'ensemble de l'UE.

Les principales nouveautés dans les programmes de financement de l'UE pour le sport (2021-2027) :

Budget augmenté pour Erasmus+
Augmentation significative du budget global d'Erasmus+, avec environ 467 millions d'euros dédiés au sport sur sept ans (1,9 % de l'enveloppe du programme), comparé à 266 millions d'euros pour la période précédente (2014-2020).

Intégration complète du sport dans Erasmus+
Le sport n'a plus de chapitre spécifique, mais est pleinement intégré dans Erasmus+ comme un domaine identifié.

Mobilité et dimension internationale
Depuis 2022, le programme Erasmus+ Sport inclut des actions de mobilité et de coopération internationale.

Nouveau portail centralisé
Généralisation du portail Funding & Tenders pour simplifier l'accès aux opportunités de financement et aux appels.

Reconnaissance dans les fonds structurels
Pour la première fois, le sport est explicitement mentionné dans les règlements du FEDER, du FSE+ et des programmes de relations extérieures.

Promotion de l'activité physique avec EU4Health
Programme de l'UE visant à renforcer les systèmes de santé européens, améliorer la prévention, la préparation aux crises sanitaires et l'accès aux soins. Au titre de la prévention, il finance des actions de lutte contre la sédentarité et de promotion de modes de vie sains, notamment dans le cadre de l'initiative « Healthier Together » sur les maladies non transmissibles et du Plan européen pour vaincre le cancer.

(Source : règlement (UE) 2021/817, article 17.)

Négociations du Cadre financier pluriannuel de 2028-2034

En juillet 2025, la Commission européenne a proposé un budget d'environ 2 000 milliards d'euros pour 2028-2034, soit une nette hausse par rapport au cycle actuel, qui s'élève à environ 1 200 milliards. Pour entrer en vigueur, ce budget doit être adopté à l'unanimité par le Conseil, après approbation du Parlement européen. Lors du Conseil européen des 15 et 16 octobre 2026, les États membres ne sont pas parvenus à un accord. Le président du Conseil européen, António Costa, présentera une nouvelle proposition de compromis lors d'un sommet extraordinaire consacré au budget, les 26 et 27 novembre 2026, avec l'objectif d'un accord avant la fin de l'année.

Concernant Erasmus+, la Commission propose de fusionner le programme avec le Corps européen de solidarité et de porter son enveloppe à 40,8 milliards d'euros sur l'ensemble du cycle. Le Conseil a adopté sa position le 11 mai 2026, sans se prononcer sur le montant, et le Parlement européen la sienne le 22 octobre 2026, en demandant 47,39 milliards d'euros et un accès élargi, notamment aux sportifs amateurs. Les deux institutions doivent désormais négocier un texte commun dans le cadre de « trilogues », des réunions de négociation entre le Parlement, le Conseil et la Commission. Le montant final dépendra toutefois de l'accord global sur le budget européen 2028-2034.

À noter, un nouveau programme serait créé : AgoraEU. Il résulterait de la fusion des programmes Europe créative et CERV (Citoyens, égalité, droits et valeurs) afin de soutenir la liberté des médias, les droits fondamentaux, la démocratie et la diversité.

Si ce budget est encore en négociation, il demeure une base importante et ambitieuse pour les acteurs du sport, de l'éducation et de la jeunesse.

Cadre normatif du sport dans l'UE

Depuis le traité de Lisbonne (signé en 2007, entré en vigueur en 2009), le traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) mentionne explicitement le sport :

- L'article 6 du TFUE identifie le sport comme un domaine dans lequel l'action au niveau de l'UE devrait appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres.
- L'article 165 confirme que l'UE peut prendre des mesures visant à contribuer à la promotion du sport européen, dans le respect de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative. Cet article reconnaît les fonctions sociales et éducatives du sport, alors qu'avant 2009 le sport n'était appréhendé par l'UE que sous l'angle économique.

En vertu de ces articles, le sport relève d'une compétence d'appui de l'UE : la responsabilité principale reste aux États membres et le principe de subsidiarité prévaut.

Modèle européen du sport

Le 7 octobre 2025, le Parlement européen a adopté un nouveau rapport d'initiative sur le rôle des politiques de l'Union dans la définition du modèle européen du sport, présenté par l'eurodéputé Bogdan Andrzej Zdrojewski.

Cette résolution non contraignante réaffirme les principes fondateurs de ce modèle : ouverture des compétitions, mérite sportif et gouvernance partagée. Avec ce vote, le Parlement européen affirme que l'UE doit protéger et moderniser ce modèle face aux logiques purement commerciales, insiste sur la bonne gouvernance et le respect des droits des athlètes, encourage davantage de solidarité financière et sociale dans le sport et prépare la future stratégie européenne du sport attendue en 2026.

Priorités politiques en matière de sport

La communication de la Commission européenne « Développer la dimension européenne du sport» contient un certain nombre de propositions et complète le Livre blanc sur le sport établi en 2007. La Commission européenne adresse des recommandations aux institutions européennes et leur propose une façon d'appliquer et d'interpréter l'article 165 TFUE. Ces propositions sont reprises par l'ensemble des ministres européens du sport dans des plans de travail de l'UE en faveur du sport (dont le premier a été initié pour la période 2011-2014).

Conseil Éducation, jeunesse, culture et sport :

À l'occasion de la réunion du Conseil Éducation, Jeunesse, Culture et Sport du 14 mai 2024, les ministres de l'UE (Conseil de l'UE) ont approuvé le nouveau plan de travail européen pour le sport. Il sera mis en œuvre de juillet 2024 à décembre 2027 autour de trois grandes priorités :

1. L'intégrité et les valeurs dans le sport

(Ex : Environnement sûr dans le sport ; égalité de genre ; lutter contre la discrimination ; garantir un accès égal et équitable à la pratique sportive pour tous).

2. La dimension durable et socio-économique du sport

(Ex : Sport durable ; innovation et numérisation ; tourisme sportif).

3. La participation au sport et à l'activité physique au bénéfice de la santé.

(Ex : Promouvoir l'activité physique ; santé mentale et bien-être dans le sport).

Ces trois axes permettront de couvrir des thèmes comme la prévention et la lutte contre le harcèlement et les violences dans le sport, la lutte antidopage, l'éducation dans le sport, l'innovation et la numérisation, les politiques et investissements dans le sport, l'impact environnemental du sport, la gouvernance du sport, les droits des athlètes ou encore la promotion de l'activité physique et la santé mentale et le bien-être dans le sport.

Remarque : des groupes d'experts, nommés par des agents de la Commission européenne pour leur représentativité, publient des travaux sur le sport et l'activité physique.

Voici quelques exemples :

- « Vers plus d'égalité femmes-hommes dans le sport» en mars 2022.
- « La contribution du sport au pacte vert pour l'Europe» contenant une série de recommandations pour rendre le secteur du sport plus durable.
- « Renforcer le rétablissement et la résilience du secteur du sport pendant et après la pandémie de COVID-19» .

NB : Il est possible de trouver l'ensemble des travaux et de la composition de ces groupes d'experts sur le registre des groupes d'experts de l'Union européenne.



2. Les financements européens

2.1 Les mécanismes de financement européens.

Grands principes communs

L'Union européenne ne dispose que d'une compétence d'appui dans le sport, donc en finançant des projets elle fait exister une politique sportive et « améliore » ses connaissances sur des sujets sportifs précis (d'où l'importance de l'impact et de la durabilité des projets financés). Les financements de l'Union européenne sont essentiels pour soutenir une variété de projets à travers les États membres, mais ils obéissent à des principes clés que chaque bénéficiaire doit comprendre et respecter pour réussir à obtenir et gérer ces fonds.

Cofinancement

L'Union européenne ne finance généralement pas l'intégralité des projets soumis, mais elle peut par exemple couvrir jusqu'à 80% des coûts totaux éligibles. Cela implique que les porteurs de projet doivent trouver des sources de financement supplémentaires pour combler les 20% restants. Ces sources peuvent inclure des fonds propres, des subventions locales, ou des sponsors privés. Par exemple, pour un projet dont le coût total est de 100 000 euros, si l'UE finance 80%, soit 80 000 euros, il reste à trouver 20 000 euros. Des contre-exemples existent comme sur le programme Erasmus+ où les cofinancements ne sont, pour la plupart des catégories, pas exigés.

Des financements en gestion directe, indirecte et partagée

Les subventions de l'Union européenne sont des contributions financières issues du budget européen, gérées selon trois modes. En gestion directe, la Commission européenne ou ses agences exécutives (EACEA, CINEA, HaDEA…) attribuent elles-mêmes les financements, comme pour Horizon Europe ou LIFE. En gestion indirecte, la mise en œuvre est confiée à des organismes partenaires, comme les agences nationales Erasmus+. En gestion partagée, la Commission et les États membres gèrent ensemble les fonds (FEDER, FSE+, FEADER, Interreg), principalement via les régions et l'État en France.

Consortium

La collaboration entre plusieurs partenaires est souvent essentielle pour les projets financés par l'UE. Ces partenaires forment un consortium, qui réunit diverses entités telles que des organisations sportives, des universités, des ONG, des entreprises, et des autorités locales, chacune apportant son expertise spécifique. La coopération internationale est souvent requise, impliquant donc des partenaires de pays différents au sein du projet. Un consortium bien structuré avec des rôles clairement définis permet d'assurer une gestion efficace du projet. Par exemple, dans un projet sportif, une université peut mener des recherches, une ONG peut se concentrer sur l'inclusion sociale, et une entreprise peut assurer le support technologique.

Financement cumulatif

Le financement cumulatif consiste à combiner plusieurs sources de fonds européens pour soutenir différents aspects d'un même projet. Cette approche permet d'optimiser les ressources, mais elle exige une gestion rigoureuse pour éviter le double financement. Une même dépense ne peut jamais être financée deux fois (interdiction du double financement). Par exemple, un projet sportif pourrait utiliser des fonds d'Erasmus+ pour la formation et des fonds du FSE+ pour l'inclusion sociale.

Valeur ajoutée et dimension européenne

Les projets financés doivent démontrer leur contribution aux objectifs globaux de l'UE, même s'ils sont mis en œuvre localement. Cela inclut l'alignement sur des enjeux européens comme l'intégration sociale ou la cohésion régionale. Par exemple, un projet local de sport inclusif pourrait renforcer les liens communautaires tout en soutenant les objectifs européens d'intégration sociale.

Durabilité

La durabilité des projets est cruciale pour assurer que les résultats obtenus perdurent au-delà de la période de financement. Les porteurs de projet doivent planifier la continuité des résultats, en développant des stratégies d'héritage qui pourraient inclure des partenariats prolongés ou la création de ressources pérennes, comme un programme de formation en ligne ou un diplôme certifié.

Appels à propositions vs. Appels d'offres

Les financements sont généralement obtenus par le biais d'appels à propositions, qui invitent à soumettre des projets en réponse à des objectifs définis par l'UE. Il est important de distinguer ces appels des appels d'offres, qui concernent des contrats spécifiques pour des services ou des travaux.

Délais de soumission

Les délais de soumission des propositions varient en fonction des programmes, avec des processus en une ou deux étapes, ou des délais à multiples échéances. Il est crucial de respecter ces échéances pour garantir la prise en compte de la demande de financement.

Le portail des opportunités de financement et d'appels d'offres de l'UE

Dans le cadre de ses efforts visant à réduire la bureaucratie dans le processus de candidature et de gestion de projet, la Commission européenne a créé un portail électronique centralisé (Funding & Tenders). Ce portail sera votre guichet unique pour tous les programmes gérés de manière centralisée par la Commission européenne ou par l'une de ses agences exécutives.

Les critères d'évaluation

Après la soumission de la candidature, les projets sont évalués pour obtenir, ou non, les financements. Tout d'abord, il est vérifié que le projet respecte les critères d'éligibilité (nombre de partenaires, pays, etc.). Ensuite, les projets sont évalués par des experts indépendants sur plusieurs points, aboutissant généralement à une note par catégorie :

- La pertinence du projet (lien avec les politiques de l'UE)
- La qualité de conception et de mise en œuvre du projet
- La qualité du consortium
- L'impact et la diffusion du projet.

Pour finir, le projet obtient une note globale et est classé en fonction de celle-ci, déterminant alors sa sélection. Une fois la sélection effectuée, tous les candidats reçoivent une notification écrite des résultats, accompagnée de commentaires sur l'évaluation du projet.



Pourquoi candidater ?

Un constat : les programmes de financement européens sont peu plébiscités par les organisations sportives françaises. Les raisons et explications avancées sont les suivantes :



35%
Seules 35 % des fédérations sportives connaissent les programmes européens.

358
Projets financés en 2025 sur le programme Erasmus+ Sport.

18
Organisations françaises coordinatrices de projets contre 40 en Italie. De manière générale, quand les Italiens déposent 10 projets sur Erasmus+ Sport, les Français en déposent 1 seul.

+30 %
La Commission européenne propose une hausse d'environ 30 % du budget d'Erasmus+ pour 2028-2034, qui intégrerait le Corps européen de solidarité, par rapport aux deux programmes réunis sur 2021-2027.

« Au-delà de pouvoir monter en compétences en interne au sein de la structure comme en externe, monter des projets Erasmus+, c'est aussi **découvrir de nouvelles activités** et de **nouvelles façons de faire.** C'est pouvoir être en relation avec différents pays ayant des objectifs similaires pour favoriser la pratique sportive pour toutes et tous. De surcroît, obtenir des financements européens, c'est **valoriser le travail de tout un club** et ainsi **être reconnu au niveau départemental, régional et national** comme un club avec de grandes ambitions.»

Novosports

Candidater à des appels à projets européens est une démarche qui se pense à moyen et long terme. Pourquoi les organisations sportives françaises ont-elles intérêt à se saisir de ces programmes, et pourquoi franchir le pas dès aujourd'hui ?

Financier	Crédibilité et reconnaissance	Coopération internationale	Structuration et formation
	Voir ses projets et ses actions soutenus et financés par l'Union européenne, la Commission européenne et ses programmes associés est un vrai gage de crédibilité, de reconnaissance auprès des pouvoirs publics nationaux, de vos partenaires, et un excellent outil de communication.	Vos actions locales, nationales, s'imbriquent très souvent dans un contexte international et européen. Collaborer avec des partenaires étrangers, exporter ses savoir-faire à l'international permet à la fois d'échanger des bonnes pratiques et de s'inspirer de succès dans d'autres pays tout en s'offrant des perspectives de développement en dehors des frontières.	La méthodologie de projet européen, l'animation de réseaux européens, la conduite d'actions à l'international vont renforcer les compétences et l'employabilité de vos équipes, c'est un outil RH et de structuration particulièrement intéressant. Ce type de projet crée une dynamique interne bénéfique au sein des organisations.

- La **mise en relation avec des partenaires internationaux** qui facilitent le déploiement d'un nouvel outil ou d'une solution innovante.
- Les projets cofinancés par la Commission européenne sont reconnus pour leur **exigence** et leur **qualité**.
- Ils permettent de **rencontrer des personnes aux profils et aux expériences personnelles et professionnelles variés** issus de toute l'Europe. Les rencontres humaines constituent également la richesse des consortiums des projets européens.

Fédération française du sport d'entreprise

- Un **riche échange d'expériences** avec les partenaires européens.
- **Le financement, bien qu'important, n'est pas le seul argument :** dans une optique de développement durable, privilégiez des projets pertinents qui correspondent à la raison d'être et aux objectifs de votre structure.
- **Des projets plus qualitatifs :** une telle approche aboutit à des projets aux résultats solides, qui constituent une excellente base pour des initiatives futures.

Azur Sport Santé

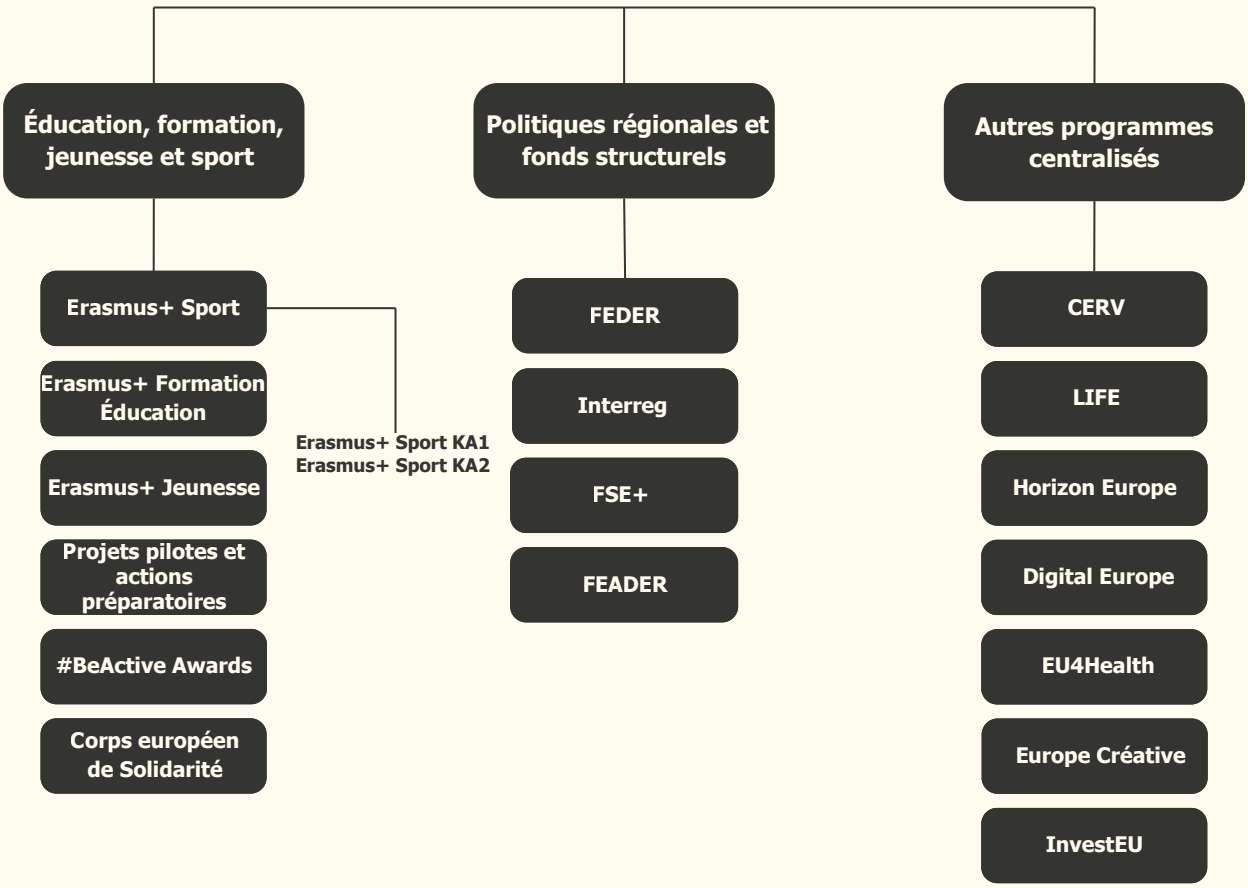


2. Les financements européens

2.2 Cartographie des fonds européens mobilisables pour le sport

Introduction

CARTOGRAPHIE DES FONDS EUROPÉENS MOBILISABLES POUR LE SPORT



Focus sur : Erasmus+

Erasmus+ est **le programme phare de l'Union européenne** pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, couvrant la période 2021-2027.

Il a pour objectif principal de promouvoir la mobilité, les échanges et le développement des systèmes éducatifs à travers l'Europe. Avec un budget considérable de **26,2 milliards d'euros** (programme 2021-2027), quasi doublé par rapport à la période précédente, et près de 5 milliards pour 2025, Erasmus+ offre des opportunités de mobilité, soutient les échanges internationaux et encourage les activités de formation et de perfectionnement dans les pays participants.

Ce programme se structure en 3 actions clés :

- **Action clé 1 (KA1) : Mobilité des individus**

Soutient la mobilité des individus, des bénévoles, des personnels, des étudiants pour des échanges à l'étranger.

- **Action clé 2 (KA2) : Coopération entre organisations et institutions**

Encourage les partenariats entre organisations notamment pour développer des projets innovants et partager des bonnes pratiques.

- **Action clé 3 (KA3) : Soutien aux politiques et à la participation des citoyens**

Aide à la réforme des politiques et favorise la participation des jeunes à la vie démocratique.

Priorités générales du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 :

- Inclusion et diversité
- Transformation numérique
- Environnement et lutte contre le changement climatique
- Participation à la vie démocratique, valeurs communes et engagement civique



2. Les financements européens

2.2 Cartographie des fonds européens mobilisables pour le sport

A. Éducation, formation, jeunesse et sport

Erasmus+ Sport

Dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027, les propositions relatives au sport sont éligibles dans les actions clés 1 et 2, qui visent à promouvoir la mobilité et la coopération en apprentissage formel et non formel, ainsi que l'inclusion, la créativité et l'innovation dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et du sport.

Le programme Erasmus+ Sport se concentre sur plusieurs priorités clés pour promouvoir un sport éthique, inclusif et sain en Europe :

Modes de vie sains pour tous :
- Sensibilisation aux bienfaits de modes de vie sains et actifs.
- Mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur l'activité physique bienfaisante pour la santé, des lignes directrices de l'UE en matière d'activité physique et de l'appel de Tartu pour un mode de vie sain.
- Soutien à la mise en œuvre de la Semaine européenne du sport.
- Promotion du sport et de l'activité physique en tant qu'outil de santé.
- Promotion de toutes les activités encourageant la pratique du sport et de l'activité physique.
- Promotion des sports et jeux traditionnels et du sport intergénérationnel.

Encourager l'intégrité et les valeurs dans le sport :
- Lutte contre le dopage.
- Lutte contre le trucage de matchs et la corruption dans le sport.
- Amélioration de la bonne gouvernance dans le sport.

Promouvoir l'éducation dans et par le sport :
- Soutien au développement des compétences dans le sport.
- Encouragement des doubles carrières des athlètes.
- Promotion de la qualité de l'encadrement et du personnel.
- Utilisation de la mobilité comme outil d'amélioration des qualifications.
- Promotion de l'employabilité par le sport.

Priorités communes à tous les secteurs Erasmus+ (applicables au sport) :
- Inclusion et diversité dans tous les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.
- Environnement et lutte contre le changement climatique.
- Transformation numérique par le développement des compétences numériques et le renforcement de la préparation, de la résilience et des capacités numériques.
- Valeurs communes, engagement civique, préparation et participation.

Erasmus+ Sport KA1 : «Mobilité du personnel dans le domaine du sport»

Objectifs du programme

- Promouvoir le sport de masse.
- Renforcer la dimension européenne et la coopération internationale dans le sport.
- Établir des réseaux européens d'entraîneurs et de personnel sportif.
- Promouvoir les valeurs européennes à travers le sport.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : Publiques ou privées, impliquées dans le sport de masse ou contribuant à celui-ci.

Les critères géographiques : Les organismes établis dans les pays participant au programme peuvent bénéficier de l'ensemble des possibilités offertes par Erasmus+. Il s'agit des 27 États membres de l'UE et des pays tiers associés : Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Serbie et Turquie. Le Royaume-Uni réintégrera le programme à partir de 2027, conformément à l'accord annoncé le 17 décembre 2025. La Suisse vise également une association dès 2027, sous réserve de l'approbation de son financement par le Parlement fédéral, attendue d'ici fin 2026. La liste définitive des pays associés sera confirmée dans le Guide du programme 2027, dont la publication est attendue en novembre 2026.

Participants éligibles : Personnel rémunéré ou bénévole des organisations sportives, jusqu'à 10 personnes par projet. Exclut les athlètes en tant que participants.

MODALITÉS

Rôle de l'organisation candidate :

- Planification, préparation, mise en œuvre et suivi du projet.
- Définition des besoins, objectifs et calendrier.
- Sélection des participants et préparation interculturelle.
- Suivi des activités.

Types de projets :

- Non lucratifs.
  - Mobilités sortantes : l'organisation française candidate envoie ses participants vers une organisation d'accueil située dans un autre État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme.
- Alignés sur les principes d'inclusion, de durabilité, de numérique et de participation démocratique.

Types de mobilités financées :

- **Job shadowing et périodes d'observation (2 à 14 jours)** : immersion au sein d'une organisation sportive européenne pour observer son fonctionnement, découvrir de nouvelles méthodes de travail (job shadowing), échanger avec ses salariés, entraîneurs ou bénévoles et identifier des pratiques transférables dans sa propre structure.
- **Missions d'entraînement ou de formation (7 à 45 jours) :** intervention au sein d'une organisation sportive européenne pour entraîner, coacher ou former ses publics et équipes, tout en développant ses propres compétences grâce à la mise en pratique et aux échanges avec les professionnels de la structure d'accueil.

Montants calculés en fonction du nombre de participants, de la distance du voyage, de la durée de la mobilité et de la nécessité d'une visite préparatoire.

Durée du projet : 3 à 18 mois.

EXEMPLES

- **« Aïkido pour tous »**
- Bénéficiaire : L'Aïkido Club de Saint-Pierre (ACSP)
- Description du projet : Le projet « Aïkido pour tous » vise à promouvoir la pratique de l'aïkido à La Réunion, en mettant un accent particulier sur les jeunes et les femmes. Dans ce cadre, cinq cadres techniques du club ont passé 12 jours à observer les pratiques du Dublin Aikikai Aikido, un club d'aïkido irlandais.
- Montant de la subvention : 20 050 euros.
- Impacts attendus :

- Favoriser la cohésion et l'engagement de ses cadres techniques et administratifs
- Renforcer le sentiment d'appartenance à un ensemble plus vaste d'aïkidokas
- Dynamiser la vie du club
- Démocratiser la pratique de l'aïkido et notamment auprès des jeunes et des femmes.

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Agence Erasmus+ Jeunesse & Sport

Point national d'information : Agence Erasmus+ Jeunesse & Sport / Hugo Petit-Jean (hugo.petit-jean@service-civique.gouv.fr) et Mathurin Le Roux (mathurin.leroux@service-civique.gouv.fr)

Ressources utiles :
Consulter la base de projets Erasmus+
Guide Erasmus page 232
Site Erasmus+ Jeunesse

Témoignage

JÉROME ROUSSEAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL, NOVOSPORTS

«Novosports est une association loi 1901 qui a pour mission de développer des pratiques sportives partagées pour toutes et tous. Dans le cadre du projet mobilité des éducateurs sportifs du programme Erasmus+ (action KA1), Novosports s'est rendu dans la ville de Crémone pour rencontrer les fondateurs du baskin (variante du basketball regroupant dans la même équipe des personnes valides ou en situation de handicap (physique, mental, sensoriel…)), découvrir les entraînements mais aussi la Fédération EISI. Cinq éducateurs sportifs se sont rendus sur place dont deux personnes en situation de handicap moteur.

Sur place, nous avons assisté à un entraînement de boccia, de baskin, visité la ville de Crémone, rencontré les acteurs politiques locaux notamment la direction des sports de la ville de Crémone mais aussi échangé des stratégies de bonnes pratiques auprès des coachs du club de baskin. Pour accueillir au mieux chacun et chacune, cette pré-visite a été nécessaire dans la ville de Crémone pour faciliter la future venue de l'ensemble de l'équipe.»



Le calendrier dans les grandes lignes :

Septembre–novembre 2023 : échange avec le partenaire européen, signature d'une convention, écriture du projet Erasmus+.

Décembre 2023 : résultats du projet Erasmus+.

Janvier-début mars 2024 : préparation de la pré-visite.

Mars 2024 : réalisation de la pré-visite, rencontre avec les partenaires, évaluation de la pré-visite pour faire un retour.

Septembre 2024 : réalisation du projet et de sa deuxième phase avec un groupe d'éducateurs sportifs.

Décembre 2024 : retour d'évaluation du projet dans sa globalité.

Erasmus+ Sport KA2 : Projets de soutien à la coopération

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : Toute organisation publique ou privée établie dans un État membre de l'UE ou dans un pays tiers associé au programme.

Type de partenariat	Nombre d'organisations	Durée du projet	Financement
Partenariats de coopération	Minimum 3 organisations de 3 pays différents	Entre 12 et 36 mois	3 montants forfaitaires disponibles : 120 000 euros, 250 000 euros et 400 000 euros
Partenariats simplifiés	Minimum 2 organisations de 2 pays différents	Entre 6 et 24 mois	2 montants forfaitaires disponibles : 30 000 euros et 60 000 euros

Pays pleinement éligibles

- **États membres de l'UE :** Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- **Pays tiers associés au programme :** Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie. Le Royaume-Uni et la Suisse devraient les rejoindre en 2027.

Pays tiers non associés au programme (participation sous conditions spécifiques) : consultez la partie B du Guide Erasmus+ pour obtenir la liste exacte des pays éligibles pour chaque action spécifique. Par exemple, une organisation ukrainienne peut être partenaire d'un partenariat de coopération, mais elle ne peut pas être partenaire d'un partenariat simplifié.

Les partenariats visent à encourager la collaboration entre les différents acteurs du sport (comités nationaux olympiques, fédérations européennes, clubs sportifs, entraîneurs, professionnels du sport, bénévoles, etc.) :

- Élaborer des lignes directrices pour les parties prenantes du sport.
- Recueillir des données factuelles sur des sujets et des groupes cibles spécifiques en rapport avec le sport et l'activité physique.
- Développer et mettre en œuvre des outils informatiques et des campagnes pour encourager la pratique de l'activité physique et l'implication dans le système sportif.
- Aider à concevoir des activités dans les clubs sportifs, les écoles, les lieux de travail et les maisons de retraite pour promouvoir un mode de vie actif et sensibiliser aux valeurs positives du sport.
- Encourager l'échange de bonnes pratiques et le développement de réseaux entre les parties prenantes concernées au sein du secteur du sport, mais aussi dans les secteurs voisins et à différents niveaux (régional, national et européen).

BUDGETS ET FINANCEMENTS - ENVELOPPE SPORT D'ERASMUS+ :

Budget : environ 467 millions d'euros sur la période 2021-2027.

OSES - Ocean Sustainability through Éducation and Sport

- Durée : du 1er février 2023 au 31 janvier 2026
- Subvention de l'UE : 400 000 euros
- Action clé : Partenariats de coopération
- Coordinateur : Sport et Citoyenneté
- Partenaires : Divers Alert Network Europe (Malte), European Marine Science Educators Association (Belgique), Ocean as Common (France), Surfrider Foundation Europe (Espagne), Universitat de Barcelona (Espagne), Ligue de Voile de Normandie (France), Green Coast Surfing (Portugal), Begi Bistan (Espagne)
- Résumé : Le projet « Ocean Sustainability through Éducation and Sport» vise à sensibiliser les jeunes à la protection des océans et des mers via le sport. Il se concentre sur trois objectifs principaux : évaluer les pratiques des organisations sportives pour créer des campagnes de sensibilisation, développer des méthodes éducatives locales pour promouvoir la protection des océans à travers le sport, et mesurer l'impact social et environnemental du programme pour renforcer la défense de la préservation des océans.
- Réalisations :

- Interventions pilotes : Quatre projets pilotes ont été réalisés à différents niveaux (local, régional, européen).
- Intégration pédagogique : Inclusion d'une méthodologie sur la protection des océans dans les activités sportives.
- Publication de plusieurs manuels de bonnes pratiques sur ces thèmes.

Table Soccer At School (TSAS Project)

- Durée : 18 mois
- Porteur : International Table Soccer Federation (France)
- Partenaires : Athletes Inspire Children (Allemagne), Chambre de Commerce et d'Industrie (Bulgarie), Université URJC Madrid (Espagne)
- Subvention de l'UE : 60 000 euros
- Objectif : utiliser le baby-foot pour lever les obstacles à l'inclusion sociale dans l'environnement scolaire, en particulier pour les élèves qui rencontrent des difficultés sociales.
- Réalisations :

- Expérimentations de baby-foot dans les 4 pays du consortium : 3 écoles par pays, dont au moins un public en situation de handicap, avec un échantillon varié (taille, milieu rural ou urbain…)
- Un webinaire avec les enseignants et les partenaires pour présenter les expérimentations
- Une conférence avec les partenaires, les représentants des expérimentations et les autorités pour présenter le modèle et les résultats
- Kit de formation de l'opération TSAS pour assurer l'héritage et le déploiement du projet



CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Comment déposer sa candidature ? Les organismes intéressés doivent soumettre leur candidature sur le portail « Funding and Tenders» de l'UE.

Autorité responsable du programme : l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) : EACEA-SPORT@ec.europa.eu

Point national d'information : Erasmus+ Jeunesse & sport Hugo Petit-Jean (hugo.petit-jean@service-civique.gouv.fr) et Mathurin Le Roux (mathurin.leroux@service-civique.gouv.fr)

Ressources utiles :
Consulter la base de projets Erasmus+
Guide Erasmus+ page 264

Témoignage

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT D'ENTREPRISE (FFSE)

La Fédération française du sport d'entreprise (FFSE) est une fédération multisports agréée par le ministère chargé des sports. Elle est affiliée au CNOSF et est membre des fédérations européennes et mondiales du sport d'entreprise. Notre objectif est de développer la pratique des activités physiques ou sportives adaptées, dans le cadre de l'entreprise, au bénéfice de la santé, du bien-être et de l'intégration de tous les salariés, ainsi qu'au service de l'efficacité et de la performance collective des entreprises.

PRÉSENTATION DU PROJET RUN4DIV

Le projet Run4Div, porté par la Fédération française du sport d'entreprise (FFSE), a pour objectif d'étendre le modèle de la Course de la Diversité, initiée en France en 2014, à d'autres pays européens. Ce projet est soutenu par un consortium d'acteurs européens et nationaux, incluant des fédérations de sport d'entreprise, des organisations spécialisées en diversité et inclusion sociale, ainsi qu'une université engagée dans ces thématiques.

PRÉSENTATION WORK MOVE & PERF

Le projet « Work, Move & Perf » (WMP) est un projet de 2 ans cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus+ Sport 2023 et coordonné par la Fédération française du sport d'entreprise (FFSE). Il vise à promouvoir des modes de vie actifs et sains en Europe en développant la pratique d'activités physiques et sportives (APS) sur le lieu de travail.

Le projet WMP est la première étude européenne des effets de la pratique d'APS sur la performance et le bien-être des employés. La FFSE met en œuvre le projet avec 8 organisations partenaires de statuts différents : l'Université de Copenhague (Danemark), l'Université de Murcie (Espagne), la Fédération Européenne du Sport d'Entreprise (France), l'Association pour le Sport dans le Temps Libre (Bulgarie), le Comité National Olympique et Sportif Français (France), l'Association Sportive de la Banque de France (France), l'Autorité Maltaise pour l'Intégrité du Sport (Malte) et le Réseau Européen pour l'Innovation et la Connaissance (Pays-Bas).

En tant que premier travail de recherche européen sur les effets de l'activité physique sur la performance et le bien-être des employés, il légitimera et encouragera les programmes sportifs en entreprise pour promouvoir la santé mentale au travail.

Le projet en trois étapes :

- Collecter des données sur les liens spécifiques entre l'activité physique et la productivité.
- Analyser la rentabilité pour une organisation d'investir dans l'activité physique, c'est-à-dire de savoir si l'activité physique est un optimiseur du facteur de production, le capital humain.
- Valoriser ces données afin de les rendre accessibles aux employeurs et aux employés.

Erasmus+ Sport KA2 : Manifestations européennes sportives à but non lucratif

Cette action vise à soutenir l'organisation de manifestations sportives, la mise en œuvre des stratégies de l'UE en matière d'inclusion sociale par le sport, l'encouragement du bénévolat dans le sport, la lutte contre la discrimination dans le sport et la promotion du sport et de l'activité physique.

Objectifs du programme

- ↗ Le bénévolat dans le sport
- ↗ Inclusion sociale par le sport
- ↗ Lutte contre la discrimination dans le sport, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- ↗ Encourager un mode de vie sain pour tous : les projets relevant de cette priorité seront principalement axés sur :
- La mise en œuvre des trois piliers de l'initiative HealthyLifestyle4All,
- La mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à l'activité physique bénéfique pour la santé et des lignes directrices de l'UE en matière d'activité physique,
- Le soutien à la mise en œuvre de la Semaine européenne du sport,
- La promotion du sport et de l'activité physique en tant qu'outil de santé,
- La promotion de toutes les activités encourageant la pratique du sport et de l'activité physique,
- La promotion du sport et des jeux traditionnels.

Activités couvertes

- La préparation et l'organisation de l'événement
- L'organisation d'activités éducatives pour les athlètes, les entraîneurs, les organisateurs et les bénévoles dans la période précédant l'événement
- Organisation d'activités parallèles à l'événement sportif (conférences, séminaires)
- La formation des volontaires
- La mise en œuvre d'activités liées à l'héritage (évaluations, élaboration de plans futurs)
- Activités de communication liées au thème de l'événement

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : La demande doit être soumise par un organisme établi dans un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme. Tout organisme public ou privé actif dans le domaine du sport peut candidater, avec ses entités affiliées le cas échéant.

Le type de manifestations éligibles :

- **Manifestation locale européenne (type I) :** organisée par un minimum de 3 organisations provenant de 3 pays différents (États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme) et un maximum de 5 organisations provenant de 5 pays différents.
- **Manifestation locale européenne (type II) :** organisée par un minimum de 6 organisations provenant de 6 pays différents (États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme).
- **Manifestation d'ampleur européenne :** une manifestation avec au moins 10 organisations participantes provenant d'au moins 10 pays du programme (y compris l'organisation candidate).
- **Manifestation européenne de grande envergure** : au moins 15 organisations (un candidat unique + 14 organisations comme partenaires associés) issues de 15 pays différents participant au programme.

Pays pleinement éligibles :

- **États membres de l'UE :** Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- **Pays tiers associés au programme :** Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Subventions

- Pour les manifestations locales européennes (type I) : 200 000 euros
- Pour les manifestations locales européennes (type II) : 300 000 euros
- Pour les manifestations à l'échelle européenne : 450 000 euros
- Pour les manifestations européennes de grande envergure : entre 1 000 000 euros et 1 500 000 euros

Types de financement : Montants forfaitaires sauf pour les manifestations européennes de grande envergure (subvention sur budget, cofinancée à 80 %).

Durée du projet : 12 ou 18 mois

EXEMPLES

EURO HOOP for All 2.0 (EH for All 2.0)

- Durée : du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
- Subvention de l'UE : 450 000 euros
- Coordinateur : DERTHONA BASKET SOCIETA' SPORTIVA A RESPONSABILITA' LIMITATA
- Pays du coordinateur : Italie
- Résumé : Le baskin, un sport dérivé du basketball avec des règles adaptées, permet la participation de tous, y compris des personnes en situation de handicap. Dans cette optique, le projet EURO HOOP for All 2.0 organise un événement à l'échelle européenne, avec des tournois de baskin et des initiatives éducatives et sociales, en lien avec la Semaine européenne du sport 2024. La campagne de communication interactive #JoinTheChange/baskin2024 a pour objectif de sensibiliser et d'attirer l'attention de divers publics cibles, en promouvant l'inclusion à travers le sport.

Festival 24



- Durée : du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
- Subvention de l'UE : 450 000 euros
- Coordinateur : SPORT DANS LA VILLE
- Pays couvert : France
- Résumé : Le Festival 24 a réuni plus de 600 jeunes issus de 13 pays participant au programme Erasmus+ et au-delà, pour célébrer le sport comme vecteur d'inclusion sociale à Lyon et Paris durant 10 jours. L'événement comprenait pour les participants au programme des activités variées telles que des sports olympiques et paralympiques, des visites culturelles, des soirées d'échange, une conférence sur l'inclusion sociale par le sport, ainsi qu'une participation à une compétition olympique le 27 juillet.

TÉMOIGNAGE DE ROMAIN FERMON À PROPOS DES WORLD TEACHER GAMES :

« Soutenu par le programme Erasmus+ Sport de la Commission européenne et par le Parlement européen, cet événement international visait à renforcer le rôle des enseignants en éducation physique (EPS) et, plus largement, celui du secteur de l'éducation physique et du sport en tant que moteurs essentiels de l'autonomisation des jeunes, de leur santé et de leur bien-être. Au total, plus de 400 enseignants d'EPS venant de 26 pays ont participé à cette première édition des World Teacher Games. Cet événement mettait l'accent sur l'importance de développer et de renforcer l'engagement des jeunes dans l'EPS et le sport.



Nous étions convaincus que les enseignants d'EPS, ainsi que leur formation continue, jouaient un rôle clé en tant que catalyseurs dans le développement fondamental des jeunes.

Cette initiative professionnelle, éducative et sportive comprenait des ateliers sur des approches pédagogiques innovantes en EPS, des activités sportives en équipe conçues pour favoriser la collaboration entre enseignants, personnels qualifiés et représentants d'établissements du monde entier, des échanges interculturels, ainsi qu'une conférence internationale portant sur les thèmes de l'engagement en EPS et de la promotion de la santé par le sport.
L'événement bénéficiait par ailleurs d'une reconnaissance officielle aux niveaux national et local, ainsi que du soutien de plusieurs collectivités territoriales. Il a reçu un financement de 450 000 euros et a mobilisé plus de 20 organisations du sport scolaire en Europe, ainsi que près de 25 autres organisations françaises et européennes associées au secteur de l'EPS.

Un conseil pour les structures souhaitant suivre cette démarche : Assurez-vous d'être en capacité de sécuriser les lieux de votre événement ainsi que les infrastructures clés nécessaires avant même la réponse sur le financement. Étant donné le délai très court pour organiser ce type de projet, il est essentiel que les sites, ainsi que les personnes ou entreprises ressources, soient clairement identifiés et pré-mobilisés.»

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) : EACEA-SPORT@ec.europa.eu
Point national d'information : Erasmus+ Jeunesse & sport Hugo Petit-Jean (hugo.petit-jean@service-civique.gouv.fr) et Mathurin Le Roux (mathurin.leroux@service-civique.gouv.fr)
Ressources utiles :
Consulter la base de projets Erasmus+
Guide Erasmus page 403

Erasmus+ Sport KA2 « Renforcement des capacités dans le domaine du sport »

Ce programme soutient les projets de coopération internationale pour promouvoir les valeurs du sport comme le fair-play, la tolérance et l'inclusion. Il vise à développer les individus et les communautés dans les pays non associés au programme. Objectifs spécifiques du programme : Promotion des valeurs : non-discrimination, égalité, fair-play et inclusion. Amélioration de la participation sociale : inclusion des groupes défavorisés, intégration des migrants, réconciliation après des conflits. Priorités transversales Erasmus+ : inclusion et diversité, développement durable, transformation numérique et participation à la vie démocratique

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : entités publiques ou privées actives dans le domaine du sport, établies dans un État membre de l'UE, dans un pays tiers associé au programme (Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie, ainsi que le Royaume-Uni à partir de 2027 et la Suisse sous réserve de l'approbation de son Parlement), ou dans un pays tiers non associé de la Région 1 (Balkans occidentaux : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro) ou de la Région 2 (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine). Le coordinateur du consortium doit obligatoirement être une organisation à but non lucratif.

Composition du consortium : minimum 4 organisations issues d'au moins 3 pays différents, avec :

- 1 à 2 organisations maximum venant d'États membres UE / pays tiers associés (si 2, elles doivent être de 2 pays différents) ;
- au moins 2 organisations venant d'un même pays tiers non associé (Balkans occidentaux ou voisinage oriental) ;
- le nombre d'organisations « UE / pays associés» ne peut jamais dépasser le nombre d'organisations « pays tiers non associés». Le consortium doit rester centré sur les pays tiers non associés, principaux bénéficiaires du programme.

Types de projets : Durée de 12, 24, ou 36 mois, incluant création de réseaux, échanges de pratiques, et activités sportives communes.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Montants : Subventions forfaitaires entre 100 000 euros et 200 000 euros, en fonction du budget détaillé et des activités couvertes.

EXEMPLES

Athletics Respects Your Rights (ARYR)

- Durée : du 1er décembre 2023 au 31 janvier 2025
- Coordinateur : Bulgarian Athletic Federation
- Pays couverts : Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Albanie, Pologne, Autriche
- Subvention : 200 000 euros
- Résumé : Le projet « Athletics Respects Your Rights» (ARYR) vise à renforcer la coopération internationale dans le domaine de la protection (Safeguarding) à travers une formation et des politiques adaptées aux contextes locaux. Il prévoit la formation de « Safeguarding Officers» dans six pays, la création de politiques de protection spécifiques pour chaque fédération sportive, et la mise en place d'un module numérique multilingue pour sensibiliser les communautés sportives. Ce projet vise à promouvoir des valeurs communes de l'UE, telles que l'inclusion, l'égalité des sexes, et la non-discrimination. L'objectif est d'améliorer la capacité des organisations à intégrer ces principes et de soutenir l'inclusion des athlètes défavorisés, notamment les athlètes paralympiques.
- NB : Ce projet a été sélectionné dans le cadre de l'appel 2023, dont les règles de composition étaient plus souples. Depuis 2025, un consortium ne peut pas compter plus de 2 organisations issues de l'UE ou de pays associés.
- Lien vers le projet

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) : EACEA-SPORT@ec.europa.eu

Point national d'information : Erasmus+ Jeunesse et sport Hugo Petit-Jean (hugo.petit-jean@service-civique.gouv.fr) et Mathurin Le Roux (mathurin.leroux@service-civique.gouv.fr)

Ressources utiles :
Consulter la base de projets Erasmus+
Guide Erasmus+, page 396

Erasmus+ jeunesse, enseignement scolaire, éducation des adultes.

Si ce programme cible principalement les acteurs d'enseignement, de formation et de jeunesse, un lien indirect peut être établi avec le sport. Les projets combinant l'éducation/jeunesse et le sport peuvent recevoir un financement, notamment pour « l'éducation informelle et non formelle» , c'est-à-dire l'acquisition de compétences en dehors du cursus scolaire traditionnel. Les partenariats de coopération doivent alors répondre à une ou plusieurs priorités horizontales d'Erasmus+ et/ou aux priorités sectorielles.

Priorités sectorielles des différents domaines Erasmus+

L'enseignement supérieur
- Encourager les pratiques innovantes d'apprentissage et d'enseignement
- Développer une approche fondée sur les STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques) dans l'enseignement supérieur, et encourager la participation des femmes aux STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques)
- Récompenser l'excellence en matière d'apprentissage, d'enseignement et de développement des compétences
- Construire des systèmes d'enseignement supérieur inclusifs

L'enseignement scolaire
- Lutter contre les inégalités en matière d'apprentissage, le décrochage scolaire et la faible maîtrise des compétences de base
- Promouvoir une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues
- Mettre au point des systèmes de qualité pour l'éducation et l'accueil des jeunes enfants
- Reconnaître les acquis d'apprentissage pour les participants à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage transfrontières
- Soutenir les innovateurs à l'école

L'enseignement et la formation professionnels (initiaux et continus)
- Adapter l'enseignement et la formation professionnels aux besoins du marché du travail
- Accroître la flexibilité des possibilités offertes dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels
- Contribuer à l'innovation dans l'enseignement et la formation professionnels

L'éducation des adultes :
- Accroître la participation à l'éducation des adultes et améliorer son caractère inclusif et son accessibilité
- Améliorer la disponibilité d'un apprentissage de qualité, flexible et reconnu pour les adultes
- Promouvoir les centres d'apprentissage locaux et les espaces d'apprentissage innovants
  Créer et promouvoir des possibilités d'apprentissage parmi tous les citoyens et toutes les générations

La jeunesse
- Promouvoir la citoyenneté active, le sens de l'initiative des jeunes et l'esprit d'entreprise des jeunes, y compris l'esprit d'entreprise sociale ;
- Accroître la qualité, l'innovation et la reconnaissance du travail de jeunesse ;
- Renforcer l'employabilité des jeunes ;
- Renforcer les liens entre la politique, la recherche et la pratique.

Exemples d'activités « Sport » couvertes par le programme.
- La mise en place de pratiques pédagogiques innovantes auprès des jeunes dans le domaine du sport
- Renforcer les compétences en matière de sport dans les écoles grâce à des partenariats avec des organisations sportives
- Encourager la mobilité transfrontalière pour les enseignants, professionnels de jeunesse et les étudiants en disciplines sportives afin d'échanger des connaissances et des bonnes pratiques
- Former des formateurs de l'enseignement professionnel aux sujets propres au sport
- Utiliser le sport comme outil pour promouvoir les valeurs de l'UE entre les générations grâce à des partenariats combinant l'éducation et le sport.
- Partenariats pour encourager la participation active des jeunes dans les politiques sportives
- Les organisations sportives et les acteurs de la jeunesse dans le sport peuvent bénéficier d'une reconnaissance accrue du travail de jeunesse
- Partenariats utilisant le sport comme moyen de promouvoir l'esprit d'initiative et l'entrepreneuriat social des jeunes.

Focus sur le volet action KA2 : Projets de coopération

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : ONG, organisations internationales, entreprises privées, institutions publiques, universités, groupes de jeunes.

Conditions particulières : Les acteurs du domaine du sport peuvent candidater, à condition que le projet réponde d'abord aux priorités du secteur visé (jeunesse, scolaire, adultes) et qu'ils s'inscrivent dans une logique de consortium.

Type de partenariat	Qui peut postuler ?	Nombre minimum de partenaires	Durée du projet	Où postuler ?
Partenariats simplifiés	Organisations publiques ou privées établies dans un État membre de l'UE ou « un pays tiers associé au programme» actives dans le domaine de l'éducation, de la jeunesse ou du sport	2 organisations de 2 pays différents (UE ou associés)	Entre 6 et 24 mois	Agence nationale du pays dans lequel est établie l'organisation candidate (à l'exception des ONG européennes)
Partenariats de coopération	Organisations publiques ou privées établies dans un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme actives dans le domaine de l'éducation, de la jeunesse ou du sport.	3 organisations de 3 pays différents (UE ou associés)	Entre 12 et 36 mois	Agence nationale du pays dans lequel est établie l'organisation candidate (à l'exception des ONG européennes)

Rug-be Inclusive

- Porteur : Drop de béton
- Durée : de septembre 2022 à novembre 2023
- Participants : Ligue Belge Francophone de rugby (Belgique)
- Subvention : 60 000 euros
- Objectifs : promouvoir les valeurs du rugby et renforcer l'inclusion des jeunes âgés de 6 à 18 ans en situation de handicap mental, psychique et/ou présentant des troubles du comportement dans les structures de rugby. Ces jeunes sont accueillis au sein d'établissements médico-sociaux (IME, ITEP, etc.).
- Les actions réalisées : Pour atteindre ces objectifs, un livret pédagogique a été créé pour soutenir les clubs et encadrants dans l'accueil et l'intégration des jeunes en situation de handicap mental, psychique ou avec des troubles du comportement. Ce livret propose des contenus adaptés, incluant des informations sur les pathologies, des conseils pratiques, des exercices spécifiques, un lexique et des outils d'évaluation. Des sessions d'observation ont permis d'analyser les méthodologies des partenaires et d'adapter les outils aux besoins des publics ciblés. Enfin, des ressources éducatives pratiques ont été produites et diffusées pour sensibiliser les encadrants et promouvoir une approche inclusive dans les structures de rugby.

INSPIRE, Innovation and Networking for Sport Professional Integration Resources in Europe

- Porteur : Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs (FNPSL)
- Durée : de septembre 2025 à mars 2027
- Participants : Second Chance Sport Association (Hongrie), Ministère de la Jeunesse et des Sports (Bulgarie) et Association Portugaise du Management du Sport - APOGESD (Portugal)
- Subvention : 60 000 euros
- L'objectif : favoriser l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes NEET dans les métiers du sport. Le projet vise à identifier et diffuser les bonnes pratiques et dispositifs européens existants, à mettre en relation les acteurs de l'insertion et du sport et à formuler des recommandations permettant de développer des emplois plus pérennes et accessibles aux jeunes ayant moins d'opportunités.
- Les actions réalisées et à venir : réalisation d'un panorama des dispositifs et bonnes pratiques d'insertion professionnelle des jeunes NEET dans 9 pays européens, complété par des ateliers nationaux et européens pour échanger sur les pratiques et faire émerger des recommandations concrètes et transférables.

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme :

- **Pour les projets enseignement scolaire et éducation des adultes** : Agence Erasmus+ France / Éducation Formation. Formulaire de contact.

Pour les projets Jeunesse : Agence Erasmus+ France / Jeunesse & Sport : erasmusplus@service-civique.gouv.fr

Point national d'information : Pour obtenir un contact à côté de chez vous : ici

Ressources utiles :

Consulter la base de projets Erasmus+

Guide Erasmus page 264 (partenariats de coopération) et page 273 (partenariats simplifiés)

Site institutionnel d'accompagnement du projet Erasmus intitulé « Mon projet Erasmus+» . Ce site est spécialement conçu pour vous guider à travers toutes les étapes de votre projet Erasmus+.

- Pour les projets Jeunesse : Pour accéder aux ressources et guides détaillés sur le programme, veuillez consulter l'espace dédié : Espace Ressources Erasmus+ Jeunesse.

Témoignage

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BRIDGE

La Fédération française de bridge (FFB), créée en 1933, est une association loi 1901 qui, selon ses statuts, « a pour fonction l'organisation et le développement du bridge sous toutes ses formes en France et assure la représentation du bridge français au plan international ».

PRÉSENTATION DU PROJET PETIT BRIDGE AT SCHOOL

Le projet Petit Bridge at School (PBAS), financé par Erasmus+ dans le cadre des projets de partenariat simplifié en éducation scolaire, se déploie sur 12 mois et réunit depuis mars 2025 quatre partenaires : la Fédération française de Bridge (FFB), la Nederlandse Bridge Bond (NBB), la Polski Związek Brydża (PBU) et l'Université de Vienne, en charge du volet scientifique. Ensemble, ils visent à faire du Petit Bridge un outil d'inclusion, de coopération européenne et de développement des compétences des élèves.



Grâce au financement européen, les partenaires ont conçu des ressources pédagogiques adaptées, formé les intervenants et élaboré un protocole de recherche rigoureux. Le dispositif vise à développer chez les élèves des compétences cognitives (logique, anticipation), sociales (coopération, communication) et émotionnelles (confiance, gestion de l'erreur). Le projet pilote est aujourd'hui déployé dans les écoles partenaires.

Plus de 400 élèves, 20 classes et 14 écoles participent déjà au programme en France, en Pologne et aux Pays-Bas. Les premiers retours du terrain, encore informels, font état d'une forte motivation des élèves et d'un engagement réel dans les activités, créant un climat de classe dynamique, en attente de confirmation par l'évaluation scientifique menée par l'Université de Vienne.

Pourquoi avons-nous choisi les financements européens ?

Erasmus+ s'est imposé comme un levier essentiel pour donner une dimension européenne à une initiative née localement. Le programme répond parfaitement aux enjeux du PBAS : inclusion, lutte contre les inégalités, développement des compétences clés et promotion d'approches pédagogiques innovantes. Le financement européen permet aussi de structurer une coopération transnationale cohérente, de mutualiser les expertises et d'adosser le projet à une évaluation scientifique solide, garantissant une méthodologie comparable entre pays.

Grâce à Erasmus+, le modèle développé est plus robuste, plus transférable et plus ambitieux. C'est pourquoi nous recommandons pleinement ces financements aux structures souhaitant mener un projet éducatif exigeant, durable et ouvert sur l'Europe.

Notre conseil aux structures souhaitant se lancer :

Un projet Erasmus+ repose avant tout sur un partenariat solide : s'entourer de structures complémentaires, capables d'apporter expertise pédagogique, ancrage local, connaissance du terrain ou appui scientifique. Il est tout aussi essentiel de partir d'un besoin clairement identifié et documenté, afin d'ancrer le projet dans une réalité éducative incontestable. Une organisation simple mais rigoureuse (rôles bien définis, calendrier réaliste, réunions régulières, outils de pilotage partagés) est un facteur clé de réussite. Enfin, penser dès le départ à l'impact et à la durabilité du projet permet d'assurer que les résultats seront utiles et adoptés au-delà du cadre initial.

PRÉSENTATION BRIDGE IN ÉDUCATION FOR ACTIVE COOPERATIVE ONLINE NETWORK

Après le succès de « Petit Bridge at School » (PBAS), la Fédération française de bridge lance sa V2 : BEACON (Bridge in Éducation for Active Cooperative Online Network), retenu à l'été 2026 par l'Agence Erasmus+ France Éducation Formation dans le cadre du programme Erasmus+ KA220-SCH, avec un cofinancement de 250 000 € sur 24 mois (novembre 2026 – octobre 2028).

BEACON équipe les enseignants européens d'une plateforme de formation en ligne pour intégrer le bridge comme outil pédagogique STEM auprès des élèves de 6 à 16 ans. Le projet est coordonné par la FFB, avec 5 partenaires. Une phase pilote se déroulera dans une vingtaine d'écoles en France, au Danemark, en Grèce et en Slovénie, avant un événement final à Strasbourg.

Projets Pilotes et Actions Préparatoires

Les Projets Pilotes (PP) et les Actions Préparatoires (PA) sont des outils de l'UE pour tester et introduire de nouvelles initiatives qui pourraient devenir des activités et programmes permanents de l'UE. Si les priorités spécifiques des PPPA dans le domaine du sport changent chaque année, une certaine forme de continuité peut être observée au fil des ans et les priorités restent conformes à celles de l'UE. La lutte contre le dopage dans le sport, les programmes de sport de masse et l'innovation en matière d'infrastructures en sont des exemples.

Le dernier appel PPPA consacré au sport, intitulé « Sport Supports – Emergency Sport Actions for Youth », a été publié en juillet 2024 (résultats et conventions signées en avril 2025). Il n'y a pas eu de nouvel appel à projets PPPA publié depuis.

Objectif du projet pilote de 2024 : le soutien par le sport des jeunes réfugiés afin de favoriser leur intégration.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : organisations non gouvernementales, institutions publiques, organisations internationales, universités, entreprises privées, travailleurs indépendants.

Activités éligibles
- Identification des bonnes pratiques
- Conception d'activités/programmes sportifs
- Préparation et formation du personnel sportif

Pays éligibles
États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET STRUCTURE DU PROJET

Projet Pilote (PP) :
- Initiative expérimentale
- Tester la faisabilité et l'utilité d'une action
- Durée maximale de 2 ans

Action Préparatoire (PA) :
- Succède généralement à un projet pilote réussi
- Prépare de nouvelles actions comme des politiques, législations, programmes de l'UE
- Durée maximale de 3 ans

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Plafonds annuels fixés par le règlement financier, tous domaines confondus : 140 millions d'euros
- Projets Pilotes (PP) : 40 millions d'euros
- Actions Préparatoires (PA) : 100 millions d'euros

Budget des Projets pilotes et actions préparatoires – soutien au sport – actions sportives d'urgence pour la jeunesse : 1,92 million euros

Cofinancement : 80% des coûts éligibles

Budget par action :
- Actions Préparatoires : 200 000 - 400 000 euros
- Projets Pilotes : Environ 1,4 million d'euros

Agence responsable : Centralisé : Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) via le portail F&T

EXEMPLES

« Water Wardens by Rowing »

- Porteur du projet : La Fédération Française d'Aviron en collaboration avec World Rowing
- Date : 2023
- Subvention : 271 764 euros
- Objectifs du projet : Éveiller les consciences et rendre chaque acteur de l'écosystème aviron responsable, préserver le milieu aquatique support de la pratique de l'aviron, observer l'évolution de la pratique en lien avec les aléas climatiques
- Réalisations et actions menées :
  - Création d'outils pédagogiques : Kit Avi'Nature
  - Expositions sur les déchets plastiques et l'alimentation durable
  - Application d'observation des conditions climatiques Water Wardens by Rowing

SPORTOUT

- Nom de l'appel à projets : Action préparatoire – Programmes de sport de base et innovation des infrastructures
- Pays : Allemagne (DE)
- Bénéficiaire : DEUTSCHER OLYMPISCHER SPORTBUND (DOSB)
- Subvention maximale de l'UE accordée : 383 060 euros
- Objectif du projet : de mai 2022 à avril 2024, le projet SPORTOUT a aidé les clubs sportifs à innover dans le développement de programmes de sport en plein air axés sur la santé, renforçant ainsi leur attractivité. Les clubs ont développé des activités sportives respectueuses de la nature, améliorant la santé et la sensibilisation à l'environnement.



#BeActive Awards

Les #BeActive EU Sport Awards sont une initiative de l'UE, intégrée au programme Erasmus+, visant à valoriser les projets exemplaires promouvant le sport et l'activité physique à travers l'Europe. Lancés en juin 2025, ces prix succèdent aux précédents trophées : #BeActive et #BeInclusive. L'objectif de ce concours est de récompenser et de mettre en lumière les personnes et les organisations sportives qui contribuent à promouvoir le sport en Europe.

Ces prix sont une initiative de la **Commission européenne en lien avec la Semaine européenne du sport.**

CATÉGORIES DE PRIX

#BeActive Physical Activity Award : Encourage des actions qui favorisent un mode de vie actif, en particulier dans les écoles, les entreprises ou les quartiers.

#BeActive Inclusion Award : Récompense des projets qui utilisent le sport pour lutter contre l'exclusion, promouvoir l'égalité des chances et renforcer l'accessibilité pour tous les publics.

#BeActive Volunteering Award : Honore des initiatives portées par des bénévoles engagés qui jouent un rôle essentiel dans la structuration de la vie sportive locale.

#BeActive Across Generations Award : Prix qui valorise des activités favorisant la rencontre entre les âges, pour créer du lien entre les jeunes et les seniors autour du sport.

#BeActive Peace Award : Récompense des actions qui utilisent le sport comme vecteur de tolérance, de réconciliation et de coexistence pacifique à l'échelle locale, nationale et européenne

RÉCOMPENSES

Les récompenses sont les mêmes pour l'ensemble des prix :
- Gagnants : 15 000 euros
- Finalistes (2e et 3e places) : 5 000 euros chacun

Le 23 juin 2026 s'est tenue la cérémonie de remise des #BeActive EU Sport Awards, organisée par la Commission européenne à Bruxelles. Un jury indépendant a distingué les projets et personnes les plus inspirants dans la promotion du sport, parmi 15 finalistes répartis en 5 catégories. Voici les lauréats de chacune d'entre elles :

→ Catégorie Inclusion : **Planinska Zveza Slovenije**, Slovénie : Primée pour le projet inPlaninec, qui rend la randonnée en montagne accessible aux personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

→ Catégorie Volontariat : **United Way Magyarország**, Hongrie : Récompensée pour le programme Flow & Learn, qui intègre le sport à l'éducation des enfants souffrant de TDAH ou de troubles de l'apprentissage. En combinant mouvement, inclusion et volontariat, le projet vise à renforcer la confiance, la concentration et le lien social des jeunes participants.

→ Catégorie intergénérationnelle : **Trkački klub « Marathon 95» Varaždin**, Croatie : Le projet « Drava Cross League» rassemble des participants de tous âges autour d'activités de course régulières, afin de renforcer la solidarité, l'esprit communautaire et le dialogue entre générations.

→ Catégorie Activité physique : Dr Pedro Patacho (conseiller municipal), **Município de Oeiras**, Portugal : Le programme « Fit Senior» utilise l'activité physique pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. Les participants y améliorent leur santé, préservent leur autonomie physique et créent de nouveaux liens sociaux.

→ Catégorie Paix : **Associazione Internazionale New Humanity**, Italie : L'initiative Run4Unity organise des courses transfrontalières où des adolescents se transmettent un témoin virtuel à travers les fuseaux horaires, favorisant les échanges interculturels.

Témoignage

DUSAN PJEVAC, CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT SPORT SANTÉ, AZUR SPORT SANTÉ

Azur Sport Santé (A2S) est le centre de ressources et d'expertise du sport-santé, soutenu et reconnu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Notre mission est de promouvoir et de développer la pratique de l'activité physique comme un outil de santé tout au long de la vie. Pour y parvenir, nous proposons une variété d'actions et de projets s'adressant à toutes les catégories de population, à travers nos trois pôles : information, programme, accompagnement. A2S est également reconnue comme une association d'intérêt général et un organisme de formation agréé.

« Je bouge + au travail» est une démarche globale d'accompagnement au changement des habitudes d'activité physique en milieu professionnel. La démarche peut aller de la simple action de sensibilisation (conférence + atelier d'initiation) à un accompagnement plus complet comprenant un diagnostic du niveau d'activité physique des salariés, des freins et des leviers pour la mise en place d'activité physique, la co-construction d'un dispositif d'activité physique, la mise en relation avec des prestataires d'activité physique et le suivi et l'évaluation de l'action.

L'action s'adresse à toute organisation (entreprise, association, collectivité) souhaitant promouvoir ou mettre en œuvre des pratiques d'activité physique ou lutter contre la sédentarité au travail. Depuis 2018, nous avons accompagné plus de 25 entités et sensibilisé plus de 1 500 salariés.

En 2022, nous avons reçu le prix BeActive Workplace de la Commission européenne pour la meilleure initiative de promotion de l'activité physique au travail. Cette récompense a permis de valoriser la démarche et de renforcer sa visibilité.



Corps européen de solidarité

Le Corps européen de solidarité (CES) permet aux jeunes de 18 à 30 ans (jusqu'à 35 ans pour l'aide humanitaire) de partir en volontariat en France ou dans un pays étranger.

Objectifs généraux

- Engager les jeunes, y compris ceux ayant moins d'opportunités, dans des activités de solidarité qui valident leurs compétences.
- Induire des changements sociétaux positifs et encourager la citoyenneté active.

Structure du programme et objectifs :

- Volet 1 : Le volontariat : Permet aux jeunes de participer à des initiatives au profit des personnes dans toute l'Europe.
- Volet 2 : Le projet de solidarité : Engager les jeunes dans des projets ayant pour but d'apporter des solutions à des problématiques locales.
- Volet 3 : Le volontariat humanitaire : Répondre aux besoins des communautés en difficulté à travers des actions humanitaires.

E**xemples concrets dans le sport :**

- Les organisations peuvent accueillir des jeunes volontaires pour acquérir une expérience pratique dans les projets sportifs qu'elles gèrent.
- Les volontaires peuvent participer à des activités sportives, découvrir le fonctionnement des organisations sportives et acquérir une expérience précieuse.
- Les organisations peuvent mobiliser des volontaires pour promouvoir un mode de vie sain et l'activité physique, ainsi que l'intégration, l'inclusion et la durabilité.
- Les organisations peuvent promouvoir les compétences clés des volontaires, telles que les compétences professionnelles, linguistiques, interculturelles et les valeurs civiques et sociales, ainsi que l'estime de soi, l'autonomisation, la participation active et l'engagement durable dans les activités de solidarité.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget total pour 2021-2027 : 1,009 milliard d'euros. En 2026, le budget s'élève à 175,3 millions d'euros, dont 129 595 000 euros consacrés à l'appel à propositions (candidatures des organisations et des groupes de jeunes).

EXEMPLES

JOuch'lympiques 2024 en milieu rural

- Coordinateur : M.J.C. le Rond Point
- Date : du 31 juillet au 15 août 2024
- Description du projet : Ce projet visait à promouvoir le vivre-ensemble, l'engagement des jeunes et des modes de vie sains. En parallèle des Jeux olympiques, plusieurs activités ont été organisées : une battle internationale de breakdance, des concerts gratuits et ouverts à tous, des sensibilisations au sport-santé, des émissions radio, des sessions d'information jeunesse, des ateliers de street art et de breakdance.
- Objectifs attendus : toucher un grand nombre de personnes dont des jeunes, des personnes éloignées des pratiques sportives ou celles qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances, leur permettant ainsi de vivre l'esprit et les valeurs olympiques.

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Agence nationale : Agence du Service civique / Erasmus+ Jeunesse & Sport
Point national d'information : Erasmus+ Jeunesse & sport : communication-europe@service-civique.gouv.fr

Ressources utiles :
Pour accéder aux ressources et guides détaillés sur le programme, veuillez consulter l'espace dédié : Espace Ressources Erasmus+ Jeunesse



2. Les financements européens

2.2 Cartographie des fonds européens mobilisables pour le sport

B. Politiques régionales et fonds structurels

Introduction

Instruments financiers de la politique de cohésion européenne, les fonds structurels sont gérés par les autorités compétentes de chaque État membre, et non directement par la Commission européenne.

Les fonds structurels sont les instruments financiers de la politique de cohésion européenne. Pour la période 2021-2027, il s'agit du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds social européen plus (FSE+), du Fonds de cohésion et du Fonds pour une transition juste (FTJ). Le FEADER relève, lui, de la politique agricole commune (PAC).

Leur dotation financière pour la période budgétaire 2021-2027 est de **392 milliards d'euros**, auxquels s'ajoutent des cofinancements nationaux, pour un total de **500 milliards d'euros.**

Ces moyens financiers sont gérés grâce à une coopération entre la Commission européenne, les États membres et les acteurs locaux, notamment régionaux. Ils visent à réduire les disparités entre les différents espaces de l'Union, à l'échelle des États, des régions et des territoires locaux.

LES 5 OBJECTIFS DES FONDS STRUCTURELS

1	Une Europe plus compétitive et plus intelligente
2	Une Europe plus verte, à faibles émissions de carbone et résiliente
3	Une Europe plus connectée
4	Une Europe plus sociale et plus inclusive
5	Une Europe plus proche de ses citoyens

FONDS DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

Développement régional	Dimension sociale	Développement rural	Dimension territoriale
Fonds européen de développement régional (FEDER)	Fonds social européen (FSE+)	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)	Coopération entre différents partenaires d'États membres de l'Union européenne (INTERREG)

FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

Le FEDER est l'un des principaux instruments financiers de la politique de cohésion de l'Union européenne. Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'UE en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

Objectifs principaux :

- Soutenir l'innovation et la recherche
- Promouvoir l'agenda numérique
- Soutenir les petites et moyennes entreprises (PME)
- Encourager l'économie à faibles émissions de carbone

Rôle : Le FEDER finance des projets d'infrastructure, d'innovation et de développement local dans toutes les régions de l'UE, avec une attention particulière aux régions les moins développées. Le FEDER finance aussi le programme Interreg pour promouvoir la coopération transfrontalière.

FSE+ (Fonds social européen +)

Le FSE+ est le principal instrument de l'UE pour investir dans le capital humain. Il soutient l'emploi et promeut l'inclusion sociale.

Objectifs principaux :

- Promouvoir l'emploi et la mobilité professionnelle
- Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie
- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Rôle : Le FSE+ finance des projets dans tous les États membres de l'UE, en se concentrant sur l'amélioration des opportunités d'emploi et d'éducation pour tous les citoyens européens.

FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Le FEADER est l'instrument de financement de la politique de développement rural de l'UE.

Objectifs principaux :

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture
- Assurer la gestion durable des ressources naturelles
- Réaliser un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales

Rôle : Le FEADER soutient une variété de projets, allant de la modernisation des exploitations agricoles à la protection de l'environnement dans les zones rurales.

À noter : LEADER, financé par le FEADER, soutient des projets de développement local portés par les territoires ruraux. Des acteurs du sport y sont éligibles selon la nature du projet et son impact sur le territoire rural.

Fonds européen de développement régional (FEDER)

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) est l'un des principaux instruments de la politique de cohésion de l'Union. Il a été créé en 1975 avec l'objectif de contribuer à atténuer les disparités entre les niveaux de développement des régions européennes et à améliorer les conditions de vie dans les régions les moins favorisées.

Objectifs généraux

- Encourager l'efficacité énergétique et la baisse des émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes
- Améliorer l'accès à une éducation, une formation et un apprentissage inclusifs et de qualité
- Valoriser la culture et le tourisme durable
- Soutenir les investissements dans les infrastructures
- Exploiter les avantages de la numérisation

Objectifs spécifiques pouvant être appliqués au sport

- Améliorer l'accès aux services sociaux, éducatifs, culturels et récréatifs, y compris le sport
- Prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, des enfants et des personnes âgées
- Améliorer l'accès aux infrastructures sportives pour promouvoir la santé, le bien-être et l'inclusion sociale
- Rénover les infrastructures sportives et favoriser l'insertion sociale des communautés marginalisées et des publics vulnérables.
- Utiliser le sport pour le développement régional et local, notamment dans les zones défavorisées

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : Entreprises, associations, autorités locales et régionales, universités et centres de recherche, centres de formation... Cependant, chaque autorité de gestion est libre de définir l'éligibilité à certaines actions.

Pays éligibles : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Suède, Allemagne.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Les fonds structurels sont mis en œuvre par des autorités nationales ou régionales, similaires aux structures du Fonds social européen + (FSE+) et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Ces autorités sont responsables de la publication des appels à projets, de la sélection des candidats et de la distribution des fonds. La gestion est partagée, ce qui signifie que chaque État membre de l'UE, en fonction de sa taille, peut désigner une ou plusieurs autorités de gestion au niveau national ou régional. Pour identifier l'autorité de gestion pertinente dans votre pays, il est recommandé de consulter les sources officielles ou les portails d'information nationaux dédiés au programme du FEDER.

Exemple : En France, le plus souvent les autorités de gestion sont les conseils régionaux avec des points d'information dédiés au FEDER, au FSE+ et à Interreg.

Montant total : Plus de 9 milliards d'euros en France pour la période 2021-2027

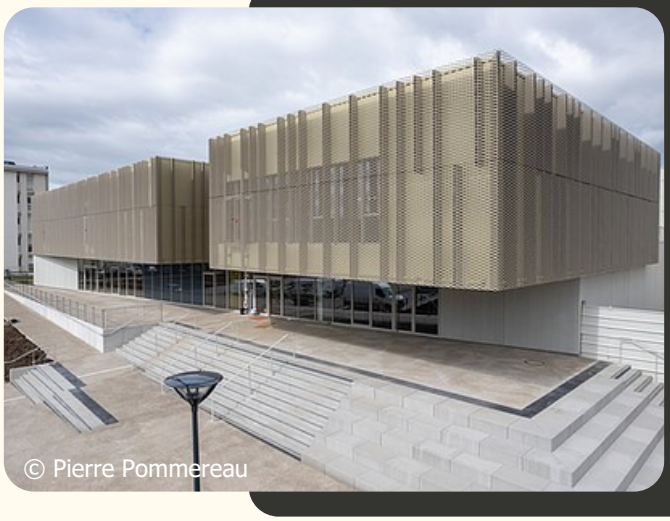
Types de financement : cofinancement

- Régions les plus développées : taux de financement pouvant aller jusqu'à 50%
- Régions en transition : taux de financement pouvant aller jusqu'à 70%
- Régions les moins développées : taux de financement jusqu'à 85%
- Régions ultrapériphériques et territoires spécifiques (comme Saint-Martin ou La Réunion) : jusqu'à 85 %

EXEMPLES

L'Espace Charlemagne, un complexe sportif rénové à Sélestat

- Coordinateur du projet : Ville de Sélestat (Bas-Rhin)
- Programme : Programme régional FEDER-FSE+ Grand Est 2021-2027
- Date de livraison : nouveau gymnase livré en juillet 2024 et inauguré en octobre 2024 ; réhabilitation achevée à l'été 2025
- Subvention du FEDER : 3 036 000 euros
- Description : Le projet a consisté à restructurer l'ensemble du complexe sportif Koeberlé. Un nouveau gymnase multisports de 44 x 27 mètres a été construit à l'emplacement de l'ancienne piscine, et les deux gymnases existants ont été entièrement réhabilités. Le site comprend aussi une salle dédiée aux sports de combat, un espace billard, des salles modulables et un plateau multisports extérieur. Ouvert aux établissements scolaires, aux clubs et au grand public, l'Espace Charlemagne vise à offrir au plus grand nombre des équipements sportifs modernes et conformes aux normes actuelles.


© Pierre Pommereau

Un espace intergénérationnel à Pré-en-Pail-Saint-Samson

- Coordinateur du projet : Département de la Mayenne
- Date de livraison : projet en cours de réalisation
- Description du projet : Cet ancien camping est reconverti en un espace intergénérationnel qui proposera de nombreuses activités sportives grâce au soutien de la commune, du département, de l'Agence nationale du sport et du FEDER. Dans la lignée des objectifs de transition verte à l'échelle européenne, ce nouvel espace est conçu pour préserver la nature en centre-ville tout en favorisant la pratique sportive et la cohésion sociale grâce à des lieux de rassemblement et de festivités. La commune se dotera ainsi d'un terrain de basket 3x3, d'un terrain de tennis, de tables de ping-pong, d'un pumptrack, d'un parcours de santé et d'un espace de pétanque et de badminton. Des aires de jeux, des potagers partagés ou encore des espaces de détente viendront compléter ces installations.

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Les autorités régionales et nationales (conseils régionaux)

Point national d'information : Agence nationale de la cohésion des territoires (europe@anct.gouv.fr)

Ressources utiles : Fiches programmes régionaux et nationaux FEDER et FSE+ : ici

Interreg

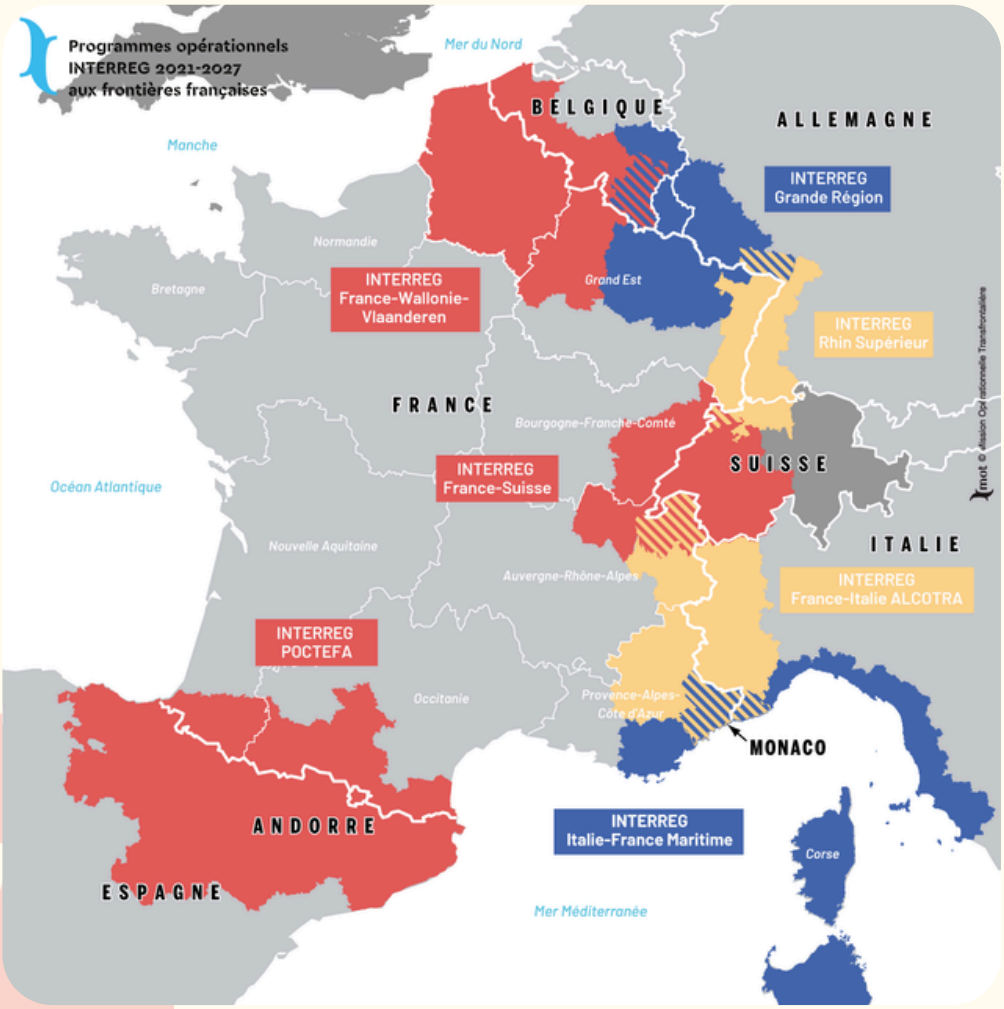
Le programme Interreg est un outil de la politique de cohésion de l'Union européenne financé par le FEDER, et regroupe des programmes de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Son objectif général est de stimuler la coopération entre les régions européennes afin de relever ensemble des défis communs et de trouver des solutions dans les domaines de la santé, de l'environnement, de la recherche, de l'éducation, des transports, de l'énergie durable, du numérique, de la mobilité ou encore des droits sociaux, etc.

Le sport peut s'inscrire dans les objectifs d'Interreg, notamment celui d'une Europe plus verte, en travaillant sur la durabilité et l'accessibilité des infrastructures sportives ou sur la mobilité urbaine durable.

Objectifs spécifiques auxquels le sport peut répondre :

- Une Europe plus sociale et plus inclusive en utilisant le sport comme outil pour renforcer la cohésion sociale et soutenir l'inclusion sociale dans les régions frontalières.
- Une Europe plus proche des citoyens en encourageant les contacts entre les personnes grâce à des échanges entre les clubs sportifs.
- Une Europe plus verte en traitant les sujets de durabilité et d'accessibilité des infrastructures sportives ou des schémas de mobilité.

PROGRAMMES INTERREG 2021-2027 AUX FRONTIÈRES FRANÇAISES



Source : L'Europe s'engage en France

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : ONG, organisations privées, entreprises, institutions publiques et universités

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget total pour la période 2021-2027 : 8 milliards d'euros, répartis comme suit :
- Coopération transfrontalière (INTERREG A) : 72,2 %
- Coopération transnationale (INTERREG B) : 18,2 %
- Coopération interrégionale (INTERREG C) : 6,1 %
- Coopération entre les régions ultrapériphériques (INTERREG D) : 3,5 %

Autorité de gestion : Décentralisée, via les autorités de gestion de chaque programme (avec des points de contact par pays). Chaque programme dispose de son propre outil de dépôt (par exemple iOLF pour le programme Interreg Europe).

EXEMPLES

SPORT ACT
- Pays : Italie, France (Toscane, Sardaigne, Ligurie, Corse, Var/PACA)
- Partenaire principal : Anci Toscana (chef de file)
- Financement : Budget total du projet : 1 654 380 € - Part financée par le FEDER (Interreg Italie-France Maritime) : 1 323 504 € (80%)
- Période : Du 1er mars 2024 au 28 février 2027
- Objectifs : Soutenir la compétitivité économique et la cohésion sociale des territoires transfrontaliers à travers la valorisation du sport. Le projet vise à renforcer la compétitivité des filières territoriales (notamment le tourisme), à valoriser le patrimoine socio-économique, environnemental et culturel via le sport, et à répondre aux défis sociaux liés au bien-être, à la qualité de vie et à l'emploi.
- Actions réalisées et prévues : Création d'écosystèmes sportifs territoriaux ; lancement d'appels à projets pour la régénération urbaine (« Experts» et « Scouting») ; définition d'itinéraires touristico-sportifs locaux ; élaboration de plans de mainstreaming sportif ; organisation d'événements de sensibilisation (ex. Genova Festival Sport Act, débats publics « Des villes en mouvement»).

DESIR
- Pays : Espagne, France, Andorre.
- Partenaire principal : Fédération Aragonaise de Montagne (pilote), FFRandonnée en charge du volet « sentiers », aux côtés de la FFCAM, du réseau Pyrénées vivantes et du gouvernement d'Andorre
- Financement : Budget total du projet : 1 007 128,52 €
- Période : Sur une durée de 3 ans (publié le 12 février 2026)
- Objectifs : Renforcer la connectivité entre les refuges des Pyrénées, améliorer la gestion des réservations et de l'hébergement, promouvoir des itinéraires de randonnée homologués reliant les refuges, harmoniser les sentiers de Grande Randonnée transfrontaliers (GR®T) et développer une documentation numérique complète.
- Actions réalisées : État des lieux des sentiers de Grande Randonnée Transfrontaliers ; animations dans les refuges pour sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux ; ajout de données hivernales à la plateforme EntrePyr ; mise en ligne de visites virtuelles de refuges ; homologation de nouveaux GR® transfrontaliers reliant le GR10 français au GR11 espagnol.

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : DG Politique régionale et urbaine (DG REGIO).
Autorités de gestion : propres à chaque programme.

Point national d'information : Varie en fonction des régions ici

Ressources utiles : Fiches pratiques : ici

Fonds social européen (FSE+)

Le Fonds social européen+ (FSE+) vise à réduire les inégalités sociales et à promouvoir l'emploi et l'inclusion à travers l'Union européenne.

Les cinq priorités générales

- Emploi et mobilité de la main-d'œuvre : Promouvoir l'emploi, améliorer les compétences et favoriser la mobilité professionnelle.
- Éducation et compétences : Améliorer la qualité de l'éducation et de la formation, et l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie.
- Inclusion sociale : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la discrimination, en particulier pour les groupes les plus vulnérables.
- Éradication de la pauvreté : Réduire la pauvreté et améliorer l'accès aux services de base.
  Innovation sociale : Encourager le développement de nouvelles approches et solutions pour relever les défis sociaux.

À savoir : le sport est explicitement mentionné dans la base juridique établissant le FSE+.
« Le soutien du FSE+ devrait être utilisé pour promouvoir l'égalité d'accès pour tous, en particulier pour les groupes défavorisés, à une éducation et une formation de qualité, non ségréguées et inclusives, dès l'éducation et l'accueil de la petite enfance, tout en accordant une attention particulière aux enfants issus d'un milieu socio-économique défavorisé (...), par le biais de l'éducation et de la formation des adultes, y compris par le biais d'activités sportives et culturelles.»

Pour les organisations du sport, cela peut passer par :
- L'utilisation du sport comme un moyen de favoriser l'intégration et l'inclusion sociale des publics vulnérables.
- Le recours au sport pour offrir une éducation de qualité et réintégrer les personnes dans le marché du travail.
- L'enseignement de compétences utiles aux jeunes pour leur entrée sur le marché du travail via des projets sportifs.
- La promotion de l'égalité des sexes et l'équilibre entre les sexes dans et par le sport.

Groupes cibles : Jeunes, personnes défavorisées, chômeurs de longue durée, personnes en situation de handicap, etc.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'organisations éligibles : ONG, entreprises, institutions publiques, universités

Critères géographiques : Ouvert aux États membres, y compris les régions ultrapériphériques.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Montant du fonds pour la période 2021-2027 : 6,7 milliards d'euros pour la France.

Certaines exigences minimales pour l'allocation des ressources de gestion partagée du FSE+ par les États membres :
- 25% pour favoriser l'inclusion sociale
- 3% pour soutenir les personnes les plus démunies
- 5 % pour lutter contre la pauvreté des enfants, pour les États membres dont le taux d'enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale dépasse la moyenne de l'UE (période 2017-2019). Les autres États doivent y consacrer un montant approprié.
- 12,5 % pour soutenir l'emploi des jeunes, l'enseignement et la formation professionnels, en particulier l'apprentissage, et la transition de l'école au travail, pour les États membres dont le taux de jeunes de 15 à 29 ans sans emploi ni formation (NEET) dépasse la moyenne de l'UE (période 2017-2019).

Types de financement : Cofinancement avec des taux variant selon le niveau de développement régional.

Gestion
- Les fonds sont gérés par les conseils régionaux (35%) et par l'État (65%).
- Le volet « Emploi et innovation sociale» (EaSI) du Fonds social européen plus (FSE+) est géré par la DG Emploi, affaires sociales et inclusion (DG EMPL).

EXEMPLES

Promotion, accompagnement et développement du dispositif apprentissage dans le football (Grand Est)

- Participants : La Ligue du Grand Est de Football (LGEF) et l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F)
- Durée : du 1er septembre 2022 au 31 août 2024
- Subvention : 347 151 euros (FSE+ 2021-2027)
- Description et actions menées : Formations et habilitations des tuteurs ; Formations des employeurs d'apprentis ; Journées découverte des métiers du sport, de l'animation et des loisirs ; Ateliers droits et devoirs des apprentis ; Suivi des apprentis dans les clubs (visites d'installation et visites de professionnalisation)

Job dans la ville - Parcours Jeunes diplômés et Passe Décisive

- Participants : Sport dans la Ville
- Durée : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027
- Subvention : 2 110 229,56 € (dont 844 091,83 € de subvention FSE+)

Description et actions menées : Le projet Job dans la Ville poursuit l'objectif de remettre dans des dynamiques positives des jeunes en difficulté. L'association met en œuvre des moyens pour lever les freins périphériques à l'insertion professionnelle et construire le projet professionnel de chaque jeune, à travers un accompagnement individuel et des actions collectives.

TÉMOIGNAGE - Davy Dentresangle (directeur du développement territorial) au sujet de l'association DAHLIR

« DAHLIR porte deux opérations complémentaires financées par le FSE+ : l'objectif L favorise l'insertion sociale des personnes vulnérables par les activités de loisirs, tandis que l'objectif H vise à améliorer l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi en s'appuyant sur ces mêmes activités comme support de compétences transversales.

La méthode est commune aux deux volets : mobiliser le sport, l'activité physique et la culture comme leviers de remobilisation et de développement des compétences psychosociales, avec un accompagnement individualisé construit aux côtés des référents sociaux ou professionnels de chaque bénéficiaire. L'objectif L (insertion sociale) s'adresse aux personnes confrontées à des difficultés sociales (logement, santé, isolement, précarité), tandis que l'objectif H (emploi) cible les publics du Réseau pour l'Emploi et des structures de l'Insertion par l'Activité Économique, afin de lever plus directement les freins à l'emploi.

Le parcours suit une progression simple : repérage et orientation du public, construction d'un projet individualisé, ateliers collectifs de remise en mouvement, puis accompagnement vers une pratique de loisir autonome et durable. Pour l'objectif H, une étape supplémentaire prépare aussi les bénéficiaires à la mise en relation avec les employeurs.
Ce travail s'appuie sur un large réseau de partenaires - services de l'État, Conseils départementaux, France Travail, structures de l'IAE, acteurs sociaux et médico-sociaux, associations et clubs de loisirs - qui sécurise les parcours et évite les ruptures d'accompagnement. L'ambition est de lever les freins périphériques à l'insertion (isolement, confiance en soi, mobilité, santé, accès aux droits) et d'amener chaque bénéficiaire vers l'insertion sociale, professionnelle ou l'emploi.

Le recours au FSE+ répondait d'abord à une volonté de développement, face à des besoins de terrain croissants. Le contexte a évolué depuis : avec la stagnation des autres financements, le FSE+ est devenu essentiel à l'équilibre économique des actions, conditionnant désormais leur maintien plus que leur seul développement - tout en professionnalisant les outils et procédures internes de l'association.»





CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Les autorités régionales et nationales (Conseil égional et DREETS/DEETS)
Point de contact pour vos projets : Agence nationale de la cohésion des territoires (europe@anct.gouv.fr)
Ressources utiles :

- Fiches programmes régionaux et nationaux FEDER et FSE+ : ici
- Portail national FSE+ : ici
- FSE+ – volet EaSI : informations sur les financements européens en gestion directe et les appels à propositions

Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Le FEADER, second pilier de la PAC, soutient le développement des zones rurales, le renouvellement des générations agricoles, l'action climatique et environnementale ainsi que l'innovation.

Les priorités du fonds

- Dynamiser les zones rurales (emploi, inclusion sociale, développement local, notamment via LEADER).
- Soutenir le renouvellement des générations.
- Agir contre le changement climatique.
- Protéger l'environnement.
- Préserver les paysages et la biodiversité.
- Favoriser la connaissance et l'innovation.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pays éligibles : États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Types d'organisations éligibles : organismes publics et privés ou organisations de la société civile.

Autorités responsables : le FEADER est mis en œuvre en gestion partagée. En France, il est administré dans le cadre du plan stratégique national (PSN) de la PAC 2023-2027 par le ministère de l'Agriculture et par les conseils régionaux, autorités de gestion pour les mesures non surfaciques (investissements, installation, LEADER…). Au niveau européen, la Direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI) assure le pilotage et le suivi du fonds.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget du FEADER en France de 2023 à 2027 : 10 milliards d'euros, dont 3,5 milliards gérés par les Régions.

Types de financement : Le FEADER suit le principe du cofinancement. Cela signifie que les projets bénéficiaires du financement du FEADER doivent également recevoir un financement provenant d'autres sources, souvent nationales ou régionales. Le taux de cofinancement peut varier en fonction du niveau de développement économique de la région concernée. Les régions moins développées peuvent recevoir un taux de cofinancement plus élevé.

EXEMPLES

Transformation d'une ancienne voie ferrée en sentier de randonnée pour permettre aux randonneurs de découvrir la région Hauts-de-France

- Pays d'origine : France (Région Hauts-de-France)
- Chef de file : Région Hauts-de-France
- Budget de l'UE : 499 230 euros
- Objectifs : Aménager 22 km de voie verte dans le département de la Somme en Hauts-de-France de Longpré-les-Corps-Saints à Oisemont en développant une infrastructure sportive pour la randonnée.



2. Les financements européens

2.2 Cartographie des fonds européens mobilisables pour le sport

C. Autres programmes centralisés

Programme Citoyenneté, égalité, droits et valeurs (CERV)

Son objectif primordial est de protéger et de promouvoir les droits et les valeurs consacrés par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et les conventions internationales applicables en matière de droits de l'homme.

Le programme comporte quatre objectifs spécifiques :

Volet 1 : Égalité, droits et égalité de genre
- **Promouvoir les droits, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité femmes-hommes.**
- **Faire progresser l'intégration des questions d'égalité des sexes et de lutte contre la discrimination.**

Volet 2 : Engagement et participation des citoyens
- **Encourager l'engagement et la participation à la vie démocratique de l'Union.**
- **Sensibiliser à l'histoire européenne commune.**

Volet 3 : Daphné : Lutter contre la violence, y compris les violences sexistes et envers les enfants.

Volet 4 : Valeurs de l'Union : Protéger et promouvoir les valeurs de l'Union.

Exemples concrets de projets dans le champ du sport qui peuvent être montés :
- Concevoir des activités (par exemple, sensibilisation, formation, matériel) dans lesquelles le sport peut contribuer à lutter contre la violence, renforcer, promouvoir et développer l'égalité des genres, les droits de l'enfant, les droits des personnes handicapées et protéger toutes les victimes directes et indirectes de la violence dans l'UE
- Encourager l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques pour accroître les connaissances et la compréhension commune entre les parties prenantes
- Promouvoir les activités de bénévolat sportif dans un cadre d'engagement civique
- Créer des projets de jumelage de villes incluant des échanges sportifs, des festivals sportifs internationaux ou des activités similaires.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget total pour 2021-2027 : 1,55 milliard d'euros. À savoir : les fonds alloués varient considérablement en fonction du projet, allant de 30 000 euros à 4 millions d'euros selon l'appel.

EXEMPLES

Sport is Genderless (SIG)
- Objectif : Promouvoir l'égalité des genres dans le sport en développant un programme de sport pour les écoles, une formation en ligne pour les professionnels et des ateliers pour les parents.
- Budget total : 151 999,92 euros
- Contribution de l'UE : 136 799,93 euros
- Durée : du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2024
- Coordonné par : Município de Lousada (Portugal)
- Partenaires : Município de Águeda (Portugal)
- Type de projet : Subvention de projets CERV
- Programme : Citizens, Equality, Rights and Values Programme (CERV)
- Activités prévues : Mise en place de cours de sport hebdomadaires et de journées sportives mensuelles dans les écoles primaires ; développement de formations en ligne pour les professionnels travaillant avec les enfants (enseignants, entraîneurs, etc.) ; organisation d'ateliers mensuels pour les parents afin de les sensibiliser à l'égalité des genres dans le sport.

PARCS 2.0 - Pour des activités récréatives et de loisirs dans un cadre sûr 2.0
- Durée du projet : 24 mois
- Contribution de l'UE : 300 000 euros
- Coordonné par : Défense des enfants International Belgique, branche francophone (Belgique)
- Objectifs : Le projet PARCS 2.0 lutte contre les violences envers les enfants dans le sport en aidant les organisations à mettre en place des politiques de protection, fondées sur la participation des jeunes et adaptées aux plus vulnérables. Il propose des formations, des outils pratiques et renforce la coordination entre acteurs.

- **Sport for Democratic Participation (SDP)**
- Durée du projet : 24 mois
- Contribution de l'UE : 314 150 euros (financement à 100%)
- Budget total : 314 150 euros
- Objectif : Renforcer l'engagement démocratique et la citoyenneté active en Bulgarie, en Serbie, au Monténégro et en Roumanie, en donnant aux entraîneurs sportifs, coachs de fitness et animateurs d'activités sportives de terrain les compétences, outils et méthodes pour devenir des éducateurs civiques, à travers des approches d'éducation non formelle et inclusive ancrées dans le sport. Le projet positionne les acteurs du sport comme vecteurs de participation démocratique (un rôle encore peu exploité mais à fort potentiel) en particulier auprès des jeunes, des publics marginalisés et des personnes éloignées de l'éducation formelle ou des structures politiques, notamment dans les contextes de fatigue politique ou de faible confiance institutionnelle.
- Coordonné par : Association BG Be Active (Bulgarie)
- Programme : Citizens, Equality, Rights and Values Programme (CERV)

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) et Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA).

Point national d'information : CIDEM (point de contact national CERV) – Christine Maretheu, Maretheu@cidem.org

Ressources utiles : Page dédiée au programme sur le site de la Commission européenne.

Programme d'action pour l'environnement et le climat (LIFE)

Le programme LIFE, créé en 1992, est un instrument financier de l'Union européenne dédié à l'environnement et à l'action pour le climat. Il vise à répondre aux défis liés au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la perte de biodiversité.

Les 3 objectifs du programme

- Mettre au point, démontrer et promouvoir des techniques, des méthodes et des approches innovantes pour atteindre les objectifs de l'Union en matière d'environnement.
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle de l'application de la législation et de la politique de l'Union dans le domaine de l'environnement.
- Catalyser le déploiement à grande échelle de solutions techniques ou stratégiques efficaces pour mettre en œuvre la législation et la politique de l'Union en matière d'environnement.

Exemples de pratiques dans le sport qui pourraient bénéficier de ces fonds

- Les organisations sportives peuvent aider à améliorer la qualité de l'air, réduire la pollution plastique dans l'eau, protéger l'environnement naturel et promouvoir des comportements respectueux de l'environnement.
- Les financements peuvent être utilisés pour améliorer la gestion des déchets, développer des solutions énergétiques efficaces pour les infrastructures sportives, et créer des équipements sportifs plus respectueux de l'environnement (par exemple, travail sur les pelouses artificielles).
- Les projets peuvent également permettre de travailler sur la transition énergétique et la durabilité des événements (ex : système de gestion des déchets, comportements des fans et participants, management environnemental...)

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Montant total du fonds : Budget 2021-2027 de 5,4 milliards d'euros, répartis en quatre sous-programmes (nature et biodiversité ; économie circulaire et qualité de vie ; atténuation du changement climatique et adaptation ; transition vers une énergie propre).

Types de financement : Subventions directes et cofinancement (de 60 % à 75 %).

EXEMPLES

LIFETACKLE - « Teaming-up for A Conscious Kick for the Legacy of Environment » (Programme LIFE 2014-2020).

- Durée : 2018-2022
- Subvention de l'UE : 1 167 266 euros
- Coordinateur du projet : Scuola Superiore di Studi Universitari e di Perfezionamento Sant'Anna (IT)
- Partenaires : Diverses associations de football et municipalités
- Description : Projet européen impliquant des associations nationales de football, des clubs, des gestionnaires de stades et des supporters dans plusieurs pays européens pour la collecte et le recyclage des déchets, la promotion des transports durables, et la réduction de la consommation d'eau et d'énergie.

LIFE T4C - « Circular and safe solution for synthetic turf pitches »

- Durée du projet : 42 mois (3 ans et demi, 2023-2027)
- Contribution de l'UE : 2 millions d'euros
- Coordonné par : Green World Compounding SL (Espagne)
- Objectifs : Le projet LIFE T4C vise à rendre les terrains en gazon synthétique plus durables, face à leurs impacts environnementaux et sanitaires (microplastiques, substances dangereuses, gestion en fin de vie). Il développe un nouveau modèle de terrain intégrant des matériaux recyclés, des procédés de fabrication plus sûrs et des solutions facilitant le recyclage. Ces innovations sont testées en conditions réelles sur plusieurs terrains pilotes.

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA)
Point national d'information : points de contact nationaux (PCN) : Les PCN sont chargés de conduire des actions d'information sur le programme, de conseiller et d'assister les porteurs de projets français candidats à LIFE. Ils sont joignables à l'adresse : lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr
Ressources utiles :
Site du programme LIFE de CINEA
Base de données des projets financés par le programme LIFE

Horizon Europe

Horizon Europe est le programme de financement européen dédié à la recherche et à l'innovation pour la période 2021-2027. Il repose sur trois piliers : l'excellence scientifique, les problématiques mondiales et la compétitivité industrielle européenne, et une Europe plus innovante. Le deuxième pilier compte six clusters, dont trois particulièrement pertinents pour le sport : santé ; culture, créativité et société inclusive ; climat, énergie et mobilité.

Objectifs :

- Promouvoir la coopération et l'échange de connaissances tout en renforçant l'impact de la recherche et de l'innovation (R&I) pour relever les défis mondiaux et soutenir la mise en œuvre des politiques de l'UE.
- Avoir un impact scientifique, technologique, économique et sociétal à travers les investissements de l'Union en R&I.

Opportunités pour le sport : Les contributions potentielles du secteur sportif sont particulièrement pertinentes dans les domaines suivants :

- **Santé :**

Promouvoir un mode de vie sain et actif à travers des initiatives sportives pour lutter contre les maladies et réduire la charge de la maladie.
Recherche innovante sur les bienfaits de l'activité physique pour la santé physique et mentale.

- **Climat, énergie et mobilité :**

Développer des solutions pour rendre les installations sportives plus durables et énergétiquement efficaces.
Utiliser les événements sportifs comme plateformes pour sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et promouvoir des comportements respectueux de l'environnement.

- **Culture, créativité et société inclusive :**

Utiliser le sport comme outil d'inclusion sociale, en particulier pour les groupes marginalisés et les minorités.
Promouvoir la diversité et l'égalité dans et à travers le sport.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget total pour 2021-2027 : 95 milliards d'euros

EXEMPLES

SecUring sPORTs Éducation thRough innovative and inclusive Gender Equality Plans (SUPORTER)

- Durée du projet : du 1er avril 2023 au 30 septembre 2025
- Contribution de l'UE : 1 075 092,50 euros
- Coordonné par : Fondation Européenne de la Science, France
- Objectifs : Le projet SUPORTER, financé par l'UE, vise à améliorer l'égalité entre les sexes au sein de l'Espace européen de la recherche (EER). Il se concentre sur l'élaboration de plans pour l'égalité entre les hommes et les femmes (GEP) qui soient intersectionnels, innovants, inclusifs et à impact élevé (4I-GEP), adaptés aux établissements d'enseignement supérieur sportif. Le projet aborde également explicitement la violence fondée sur le genre, y compris le harcèlement sexuel.
- Lien : https://cordis.europa.eu/project/id/101094529/fr

SUstainable sports and Physical activity for Equity and Resilience in the Anthropocene (SUPER)

- Durée du projet : 4 ans
- Contribution de l'UE : 4,5 millions d'euros
- Coordonné par : Glasgow Caledonian University (Royaume-Uni)
- Objectifs : Former 15 doctorants pour développer et promouvoir des pratiques sportives et physiques durables et équitables, conciliant santé humaine et santé planétaire dans un contexte de ressources limitées et de changement climatique.
- Lien vers le projet

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : DG Recherche et innovation de la Commission européenne

Point national d'information : Points de contact en France : ici

Ressources utiles : Présentation du programme : ici

Programme pour une Europe numérique (Digital Europe)

Le programme Europe numérique est le programme de financement de l'UE visant à mettre la technologie numérique au service des entreprises, des citoyens et des administrations publiques et donc, par extension, pour les acteurs du sport.

Priorités spécifiques

- Protéger le climat et l'environnement
- Créer des espaces de données sécurisés et économes en énergie accessibles dans toute l'UE
- Accélérer l'adoption de l'IA en Europe
- Renforcer la préparation et la réponse aux cybermenaces
- Améliorer la formation et l'attraction des talents numériques dans les domaines avancés
- Investir dans l'adoption de la blockchain et renforcer la confiance dans la transformation numérique

Types de projets et exemples relatifs au sport :

- Renforcement des capacités numériques stratégiques : infrastructure sportive intelligente, gestion des données sportives.
- Adoption des technologies numériques dans le secteur privé et public : plateformes de gestion des clubs sportifs, applications de suivi de la performance des athlètes.
- Investissements dans le calcul à haute performance, l'intelligence artificielle, la cybersécurité et les compétences numériques avancées : analyse de données sportives, sécurité des données personnelles des athlètes, formation numérique des entraîneurs.
- Renforcement du réseau des centres européens d'innovation numérique : création de centres d'innovation sportive, développement de nouvelles technologies pour le sport.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget total : 7,588 milliards d'euros
Selon les cas, les subventions peuvent couvrir jusqu'à 100% des coûts éligibles.

Structure du fonds et budgets alloués pour la période 2021-2027

- Calcul à haute performance (2,2 milliards d'euros)
- Intelligence artificielle (2,1 milliards d'euros)
- Cybersécurité (1,6 milliard d'euros)
- Compétences numériques avancées (577,3 millions d'euros)
- Déploiement des capacités numériques (1,1 milliard d'euros)

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA)

Point national d'information : Liste des points de contact nationaux pour les pôles européens d'innovation numérique et Réseau de centres nationaux de coordination

Ressources utiles :
EuroHPC
Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité

EU4Health

Objectifs spécifiques :
- Améliorer et promouvoir la santé
- Protéger les personnes
- Faciliter l'accès aux médicaments, dispositifs médicaux et produits nécessaires en cas de crise
- Renforcer les systèmes de santé

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget pour la période 2021-2027 : 4,4 milliards d'euros
Montant des projets : Entre 100 000 euros et 20 millions d'euros

Cofinancement : Jusqu'à 60% des coûts éligibles (80% dans des circonstances exceptionnelles)

EXEMPLES CONCRETS DE PROJETS DANS LE SPORT QUI PEUVENT ÊTRE MONTÉS

- Les projets axés sur l'activité physique pour améliorer la santé peuvent bénéficier d'un budget spécifique dans le cadre de HealthyLifestyle4All, lancée en 2021.
- Les clubs de sport de base et les organisations sportives qui proposent des programmes de sport pour la santé peuvent bénéficier de ce programme.
- Les organisations sportives peuvent soutenir les autorités publiques en augmentant les possibilités de pratiquer une activité physique régulière et en promouvant des modes de vie sains.
- Les organisations sportives peuvent également contribuer à améliorer la sécurité des environnements urbains, professionnels et scolaires et promouvoir une alimentation saine.
- Les organisations sportives peuvent aider à prendre en compte les besoins des groupes vulnérables et à promouvoir la santé mentale et la résilience.
- Les organisations sportives peuvent soutenir la promotion d'un mode de vie sain et lutter contre les facteurs de risque de maladie tels que l'obésité, les régimes alimentaires malsains et la sédentarité.

EXEMPLE :

Outdoor Against Cancer Connects Us (OACCUs)
- Objectif : Créer un réseau de jeunes survivants du cancer pour promouvoir un mode de vie sain à travers des activités de plein air, la psycho-éducation, une alimentation saine et un environnement sain.
- Financement : Programme EU4Health (EU4H)
- Budget total : 3 115 978,34 euros
- Contribution de l'UE : 2 492 782,67 euros
- Durée : du 17 juin 2022 au 16 juin 2024
- Coordonné par : Umeå University (Suède)
- Partenaires : 13 partenaires de 6 pays, dont des universités, des organisations pour les jeunes survivants du cancer et des ONG.

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA)

Point national d'information : Anne-Sophie Gernez, Point de contact national EU4Health (Direction générale de la santé) : anne-sophie.gernez@sante.gouv.fr

Ressources utiles :
Page officielle du programme EU4Health
Guide de mise en œuvre du programme EU4Health

Europe Créative

Europe Créative est le programme phare de la Commission européenne visant à soutenir les secteurs de la culture et de l'audiovisuel.

Objectifs

- Préserver, développer et promouvoir la diversité et le patrimoine culturels et linguistiques européens
- Accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs de la culture et de la création, en particulier du secteur de l'audiovisuel.

Le programme s'articule autour de trois volets : Culture, MEDIA, transsectoriel.

BUDGETS ET FINANCEMENTS

Budget total : 2,44 milliards d'euros
Le montant par projet : 40 000 euros à plusieurs millions d'euros.

EXEMPLES

Certains d'entre nous

- Dates : du 17 décembre 2018 au 16 juin 2022
- Structure porteuse : Bachibouzouk
- Financement UE : 60 000 euros
- Sous-programme : Media
- Action : projets de coopération
- Pays concernés : France
- Objectifs généraux : Le projet visait à sensibiliser le public aux problèmes de racisme, de discrimination de genre et d'orientation sexuelle dans le sport, en particulier à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo. L'objectif était de mettre en lumière les histoires de grands athlètes victimes de discrimination, tout en soulignant la diversité et l'ampleur du problème. Le projet cherchait à promouvoir les valeurs de partage, de joie, de coopération, de respect et d'équité dans le sport.
- Actions réalisées : Pour atteindre ces objectifs, le projet a réalisé une série de dix portraits animés de jeunes athlètes contemporains de diverses nationalités et disciplines, incluant des femmes, des hommes et une personne intersexe. Chaque portrait se présentait sous forme de films d'animation de dix minutes, utilisant également des archives. Ces films ont été diffusés sur la télévision traditionnelle, les plateformes en ligne, les chaînes YouTube, les applications web et les formats « Op Docs» , ainsi que sur des applications comme Divina web apps. Une édition papier complète cette diffusion à 360°. Chaque épisode porte un titre commun, «Certains d'entre nous / Some of us».

CONTACTS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Autorité responsable du programme : Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA).
Point national d'information : Assurant la fonction du Bureau Europe Créative France, le Relais Culture Europe vous appuie dans la mobilisation du programme Europe Créative (Culture, MEDIA et transsectoriel) autour de vos projets de développement européen.



3. Construire votre candidature européenne

3.1 Les conseils pour monter votre dossier

Les conseils pour monter votre dossier

Partir de votre projet

Le dossier de candidature que vous déposez doit correspondre à **votre projet, votre contexte, vos idées, vos priorités et votre stratégie.** Ne pensez pas à faire l'inverse, c'est-à-dire à partir des attendus du programme ou de l'appel à projet pour construire un projet. Cela aurait des chances de succès en termes de candidature mais vous ne pourriez pas en assurer la gestion et il ne correspondrait pas à vos priorités. Partir uniquement des priorités du programme ou des projets déjà financés est une erreur : une fois retenu, un tel projet sera difficile à mener à terme.

Les questions à se poser :

- En quoi ce projet est-il utile à mon organisation ? D'un point de vue économique, politique, de développement d'activité, de formation, de communication…
- Quels sont les avantages pour mon organisation de participer à un projet européen ? Par exemple : apprendre de nouvelles pratiques, élargir son réseau, partager son expertise et la crédibiliser…
- Ai-je les ressources suffisantes (humaines, matérielles, financières…) pour mener la candidature à terme puis assurer la gestion de projet en cas de succès ?
- Est-ce que ce projet, s'il est déposé, s'inscrit à la fois dans la temporalité du programme et du fonds sur lesquels vous candidatez et la temporalité de votre organisation et du projet ?

S'informer sur les détails du fonds et les critères d'éligibilité

Une fois votre projet imaginé, il convient de se documenter et de lire l'ensemble des notices, règlements d'intervention du fonds pour s'assurer que le projet construit correspond aux critères de l'appel à projet ou du programme. Ainsi, cela vous permettra de cibler et de choisir le ou les fonds sur lesquels candidater puis d'adapter votre projet en fonction des critères et objectifs du programme.

La question de la temporalité est essentielle. Par exemple, une candidature Erasmus+ Sport « partenariats de coopération » (KA2) se dépose autour du début du mois de mars de l'année N, le dépôt ouvre en général en janvier de l'année N, et dès fin novembre de l'année N-1, la Commission met en ligne le guide de l'appel, permettant aux organisations de travailler en amont. Ensuite, les temps d'évaluation durent en général 6 mois. Les lauréats sont connus en août/septembre de l'année N pour un projet qui débutera en janvier de l'année N+1. Près d'un an s'écoule donc entre la préparation du projet et son lancement. Pour les projets de mobilité KA1, les dépôts de candidatures sont en février et en octobre.

Autant que possible, il faut prendre attache avec les services instructeurs ou organismes de gestion (si le programme est décentralisé) afin de mieux comprendre le programme, vérifier vos critères d'éligibilité et les conditions pour postuler, vous former à répondre à l'appel à projet ou encore pré-tester votre projet.

Pour vous informer, vous pouvez utiliser :

- Le site web de la Commission européenne
- Les actualités sport de la Commission européenne
- Les sites des ministères et autorités nationales
- Les bases de données des projets financés par exemple Erasmus…

En lisant les règlements, vous connaîtrez les informations demandées pour votre dossier de candidature et pourrez ainsi vous assurer de votre capacité à y répondre. Par exemple, avez-vous pris en compte les règles de cofinancement et les éventuels frais non éligibles dans votre budget prévisionnel ? Avez-vous anticipé les calendriers de paiement de l'Union européenne et les éventuels problèmes de trésorerie qui pourraient en découler ?

Vérifier l'état de l'art sur le sujet et ne pas reproduire des choses existantes

La plupart des programmes ou des appels à projets disposent de bases de données publiques dans lesquelles vous pouvez retrouver l'ensemble des projets financés et les présentations synthétiques de ceux-ci. Cela vous évitera ainsi de construire des projets dont certains aspects auraient déjà été financés. Vous pourrez ainsi plus facilement construire la catégorie « Complémentarité de votre action avec des initiatives européennes existantes » qui vous sera souvent réclamée et vous inspirer de bonnes pratiques. Votre projet se doit d'être innovant et le soutien de l'UE doit apporter une véritable valeur ajoutée à sa construction.

Anticiper un maximum et prévoir une stratégie à moyen / long terme en termes de financements publics européens

De la même manière que certaines de vos activités traditionnelles (développement commercial, communication, relations institutionnelles…), il convient d'appréhender la question des financements publics (dont les fonds européens font partie) comme un élément intégral de la stratégie globale de votre organisation. Il faut donc imaginer plusieurs projets, sujets qui pourraient faire l'objet de financements européens et ce sur un horizon à plusieurs années. Il n'est pas rare d'ailleurs de voir des évolutions de projets préalablement subventionnés, récompensés par un nouvel appel à projet.
La question de l'anticipation est cruciale, une candidature doit être imaginée plusieurs mois en avance car les étapes (exposées dans la prochaine partie) peuvent prendre plusieurs semaines / mois. Entre le moment de prise d'information sur le fonds et le dépôt, comptez entre 4 et 6 mois.

N'oubliez pas par exemple l'enregistrement administratif de votre structure. Tout candidat doit s'enregistrer (individuellement et pour sa structure) sur la plateforme (ce qui peut prendre du temps jusqu'à la validation) afin d'avoir un identifiant européen (code PIC pour le portail Funding & Tenders, OID pour les actions gérées par les agences nationales) et d'être en capacité de déposer un dossier.

Il est souvent conseillé aux primo-demandeurs qui n'ont jamais participé à un projet financé par l'Union européenne de se familiariser et de se tester via deux solutions : soit en devenant partenaire d'un projet de ce type, soit en étant coordinateur mais sur les volets les plus accessibles (exemple : Erasmus+ 30 000 ou 60 000 euros).

Enfin, ne vous découragez pas si votre projet n'est pas récompensé. Si la temporalité de ce projet l'autorise, vous pouvez candidater à nouveau lors de la prochaine date limite de l'appel à projet. Le plus souvent, il y a une ou deux dates par an. L'avantage est que vous recevez une évaluation très détaillée de votre projet avec une note sur 100 qui vous permettra d'identifier ses faiblesses et axes d'amélioration. Vous pourrez ainsi adapter votre prochaine candidature en modifiant par exemple le consortium, en précisant les objectifs et l'impact attendus, en fournissant plus d'indicateurs, en anticipant les risques, en changeant le plan d'actions et le déroulé des activités…

> « Il faut toujours **oser**, car si vous n'essayez pas, il est certain que vous n'obtiendrez pas la récompense (prix, financement, visibilité, etc.). **Étudiez** bien le dossier, **lisez** attentivement les questions pour y répondre de la manière la plus précise possible. Ajoutez une **touche personnelle** pour vous démarquer des autres et soyez prêt à **réessayer plusieurs fois si nécessaire**.»
>
> **Azur Sport Santé**

> « Le conseil que nous donnerions serait de **bien définir vos besoins** pour pouvoir créer un **projet constructif et durable dans le temps**. Cette définition permettra de comprendre les risques, les challenges et les opportunités de ce projet. Pour une première candidature de projet européen, il est préférable de s'entourer **d'organisations** ayant **davantage d'expérience**.»
>
> **Fédération française du sport d'entreprise**

Optimiser la recherche de partenaires

Avoir des partenaires au sein d'un consortium est souvent l'une des préconditions à la sélection d'un projet. La composition du consortium est un élément stratégique du succès de votre projet. C'est d'ailleurs, dans certains appels à projet, un critère de notation à lui tout seul comptant entre 15 et 30% de la notation finale. Pour cela, pensez à votre réseau existant, par exemple si vous ou votre fédération de rattachement appartenez à une fédération européenne. La variété et la transversalité de votre consortium sont également des éléments essentiels à prendre en compte. La plupart des programmes européens visent à construire de nouveaux réseaux et modèles de coopération. Ne pensez pas uniquement à des organisations sportives pour votre consortium mais également à des collectivités publiques, des établissements de santé, des universités, des chambres de commerce, des ONG et des établissements de statuts, de taille, de rayonnement différents…

La Commission européenne et ses organes décentralisés mettent également à votre disposition des événements (exemple : Sport Infoday, webinaires) ou des plateformes (Erasmus+ Project Results Platform, eTwinning (scolaire), recherche de partenaires du portail F&T) vous permettant de réseauter et de trouver de futurs partenaires pour vos projets.

Être ambitieux, et à la fois réaliste, simple et lisible dans la construction de votre projet

Gardez en tête que l'évaluateur qui lira votre dossier ne connaît pas forcément à 100% ni votre organisation ni le cœur de votre sujet. Tous les termes techniques, les expertises, les spécificités de votre projet ne lui sont pas forcément familiers. Il est important de simplifier au maximum votre candidature.

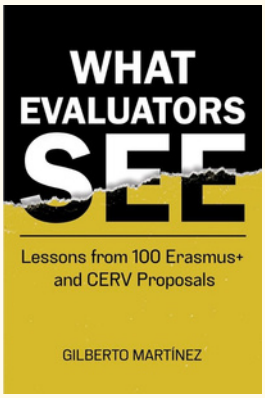
Même si vous avez besoin de l'Europe pour financer votre projet, ne la voyez pas comme une simple source de financement : si elle vous soutient, c'est parce que votre projet répond à des priorités politiques de la Commission européenne et du programme. Il est donc important de bien relier votre projet aux priorités du programme et de justifier de ce lien.

L'impact et l'héritage du projet sont également essentiels (20 à 30 % de la note dans certains appels à projets). Vous devez décrire les résultats attendus pour votre organisation, vos partenaires et vos groupes cibles, pendant le projet et après sa fin.

> « Pour les astuces : bien **avoir en tête son projet** et ses objectifs. Travailler en **coopération** avec l'ensemble des sportifs. Les difficultés étant d'établir une **connexion** et des **échanges réguliers** avec le pays qui accueille pour être sûre de l'organisation sur place.»
>
> **Novosports**

Témoignage de Gilberto Martinez
(Évaluateur externe pour plusieurs agences nationales Erasmus+, consultant en projets européens spécialisé dans CERV et Erasmus+ et auteur de l'ouvrage « What evaluators see, lessons from 100 Erasmus+ and CERV Proposals »)

« Les financements européens ne servent pas seulement à financer des activités : ils aident aussi les organisations sportives à structurer leur manière de travailler. Beaucoup de savoir-faire reste local, informel ou peu documenté. Un projet européen offre un cadre pour l'objectiver, le comparer à d'autres approches et obtenir des résultats qu'une organisation seule n'aurait pas atteints.



D'après l'analyse de plus de 100 candidatures pour mon livre What Evaluators See, la plupart des projets écartés ne reposent pas sur de mauvaises idées. Ils échouent parce que l'idée n'a pas été transformée en projet cohérent.

Mon conseil principal : concevoir le projet avant de rédiger la candidature. Il faut partir d'un problème précis, documenté, touchant un public identifiable, et non pas d'une formation ou d'un événement déjà choisi à l'avance.
Un objectif pertinent doit déterminer concrètement les activités, les compétences nécessaires dans le partenariat, et la manière de mesurer les progrès. Chaque partenaire doit aussi remplir une fonction précise dans le projet (accès à un public cible, expertise technique, capacité de recherche...).

« Expérimenté et complémentaire » ne suffit pas s'il n'est pas démontré ce que chacun apporte réellement.



Sur les thématiques d'avenir, on observe une attention croissante à l'inclusion, la santé mentale et le bien-être, la pratique sportive en sécurité, la responsabilité environnementale, le numérique et l'IA, l'intégrité et le renforcement organisationnel. La seule condition est la suivante : ces priorités doivent changer réellement la conception du projet, et non seulement être reprises comme argument de façade. Un projet inclusif doit identifier les obstacles réels à la participation et y répondre à travers son recrutement, son accessibilité, sa communication, ses ressources humaines et son budget. Un projet durable doit examiner les conséquences environnementales de ses déplacements, événements et équipements.
Un projet mobilisant l'IA ou le numérique doit justifier précisément le besoin auquel il répond, en intégrant accessibilité, protection des données et usage éthique de ces outils.

La santé mentale et la sécurité dans le sport doivent rester une priorité crédible. Le sport favorise le sentiment d'appartenance, la confiance et le lien social. Mais les organisations doivent éviter les affirmations cliniques qu'elles ne peuvent pas étayer, et associer des professionnels qualifiés lorsque nécessaire.

Autre point de vigilance : la diffusion ne doit jamais être confondue avec l'impact. Un site, un guide ou une campagne font connaître un projet, mais ne démontrent pas un changement de pratiques. Il faut identifier qui utilisera les résultats, comment, et ce qui permettra de poursuivre cette utilisation après le financement. L'impact devient crédible dès qu'un mécanisme visible relie activités et résultats au changement annoncé.

Erasmus+ est un programme compétitif : atteindre le seuil de qualité minimal ne garantit pas le financement. Les candidatures les plus compétitives démontrent une cohérence d'ensemble, du besoin identifié jusqu'à l'impact attendu. Les besoins conduisent aux objectifs, les objectifs aux activités, les activités à des résultats mesurables, et le budget reflète le travail réel prévu. Les évaluateurs, en définitive, ne jugent pas le projet que les candidats ont en tête, mais celui qui a été rendu visible dans la candidature elle-même.»



3. Construire votre candidature européenne

3.2 Les 15 étapes clés avant de déposer votre projet

Les 15 étapes clés

- [ ] 1. **Identifier le projet en interne et définir ses contours en s'assurant d'un consensus et de la volonté de le porter à l'échelle européenne.**
- [ ] 2. **Étudier les différents règlements financiers, guides et normes d'application des différents fonds européens.**
- [ ] 3. **Se renseigner sur des projets similaires déjà financés pour s'inspirer et éviter de reproduire les mêmes activités et résultats.**
- [ ] 4. **Vérifier l'éligibilité de votre projet et de votre organisation.**
- [ ] 5. **Choisir le(s) programme(s) ou appels à projets sur le(s)quel(s) vous souhaitez candidater.**
- [ ] 6. **Enregistrer administrativement votre organisation (création du PIC Number, de l'OID…).**
- [ ] 7. **Coucher sur papier (entre 5 et 10 pages) la description de votre projet (Project Identification Form) qui devra préciser les objectifs du projet en fonction des priorités de l'UE, les groupes cibles, la valeur ajoutée européenne, l'innovation, les activités à mener, le calendrier, les évènements, les résultats attendus, les moyens de communication, les effets durables après le projet…**
- [ ] 8. **Échanger avec les services instructeurs et organismes de gestion (notamment les points de contact nationaux) pour garantir l'éligibilité, la viabilité et la qualité de votre projet.**
- [ ] 9. **Rechercher des partenaires complémentaires en fonction de leur expertise et de leur adéquation avec le projet.**
- [ ] 10. **Construire un budget réaliste et complet et le répartir entre les partenaires.**
- [ ] 11. **Récolter et regrouper les informations nécessaires par rapport aux éléments réclamés.**
- [ ] 12. **S'assurer de la validation des éléments essentiels du projet (objectifs, activités, budgets, calendrier, répartition des tâches et rôles) en interne et au sein de votre consortium de partenaires.**
- [ ] 13. **Rédiger la candidature en utilisant les formulaires officiels et les documents annexes nécessaires.**
- [ ] 14. **Déposer votre candidature sur le portail indiqué en s'assurant que la candidature est complète et conforme aux exigences du programme, et dans les délais impartis.**
- [ ] 15. **S'assurer du dépôt de la candidature via un accusé de réception et les justificatifs de dépôt envoyés automatiquement.**

Un projet ? KGH Conseil est là pour vous.

Notre vision

35%

35% seulement des fédérations sportives nationales connaissent les programmes européens pouvant financer des projets sportifs (chiffre issu d'une enquête de 2023 réalisée par Coralie Moreau)

467 millions

Le programme européen Erasmus+ (2021-2027) comporte un volet Sport doté d'un budget de 467 millions d'euros sur 7 ans.

11e

La France se classe seulement onzième pays européen en termes de projets Erasmus+ Sport remportés sur l'année 2025.

Le monde sportif fédéral a des besoins de professionnalisation, d'organisation, de financement de ses activités et de son développement. Les ressources peuvent être d'ordre privé (cotisations, adhésions, mécénat, sponsoring…) ou public (subventions, équipements, aides à l'emploi…). Sans forcément devoir recruter un ETP spécialiste sur leur sujet, les fédérations, les ligues, les clubs… ont un besoin d'accompagnement autour des financements publics, qui se transforment (acteurs, contenus, procédures…).

Notre ADN

Réseau international

Connexion et accès direct à un écosystème européen et international (plus de 500 fédérations, universités, institutions, entreprises) pour ouvrir de nouvelles sources de revenus et bâtir des consortiums multipays. Cette approche transversale renforce votre crédibilité, fait monter vos équipes en compétences et accroît votre reconnaissance.

Proximité et agilité

Un interlocuteur unique et réactif au sein de KGH Conseil qui travaille en direct avec vos équipes. Nous vous évitons la complexité et la perte de temps liées aux montages, avec un processus agile et plus léger pour vous et un modèle aligné sur vos résultats.

Offre personnalisée

Une stratégie de financement sur mesure, pensée à partir de vos projets, de vos priorités et de vos contraintes. Nous sélectionnons les guichets pertinents, définissons le calendrier d'actions et optimisons chaque dossier grâce à une expertise technique et une connaissance fine du quotidien des organisations sportives.

Expertise sport et financement

Au croisement du mouvement sportif et des politiques publiques, dans un secteur dynamisé par les grands événements sportifs internationaux (GESI) et avec une connaissance fine des réalités et contraintes des acteurs sportifs. Nous y associons une expertise des priorités des financeurs (ANS, Europe, collectivités) et des critères d'éligibilité pour sécuriser vos subventions de bout en bout.

+50
Clients accompagnés (Fédérations, ligues, clubs, associations, entreprises, collectivités…) dont 20% hors France

16
Salariés, consultants et experts

+500
Partenaires européens dans notre réseau (fédérations, universités, collectivités, ONG, entreprises)

+30
Fonds publics, appels à projets et instruments de financements explorés (Erasmus+, FSE+, Impact 2024, ANS…)

+7M
D'euros de subventions et financements publics levés et sécurisés.

Nos services

1. **Veille - Cartographie - Préconisations**

   Présentation globale des modèles de soutiens publics dans le sport.

2. **Accompagnement et obtention des financements**

   Aide au montage des dossiers et sollicitation des fonds identifiés.

3. **Reporting et suivi administratif**

   Sécurisation des financements obtenus via un accompagnement sur les conventionnements avec les services instructeurs, les formalités administratives...

4. **Formation**

   Former vos équipes sur les questions d'accès aux financements publics.

5. **Conseil**

   Consulting sur les questions plus globales autour de votre organisation (stratégie générale, affaires publiques et institutionnelles, développement à l'international, animation de réseaux...)

Vous avez un projet ?

Contactez Gurvan Heuzé pour un premier rendez-vous gratuit afin de discuter de votre projet.

GURVAN HEUZÉ

Dirigeant - Fondateur

gurvan.heuze@kghconseil.fr